

# **Le baccalauréat professionnel : état des lieux avant la réforme**

**Fiche descriptive 11**

**13<sup>e</sup> CPC - Arts appliqués**

**Céline Floriani**

**Jean-Louis Kirsch**

**Françoise Kogut-Kubiak**

**Michèle Ménabréaz**

**Josiane Paddeu**

**Avec la collaboration de Christèle Gauthier  
et Nathalie Quintero**

Céreq,  
10, place de la Joliette, BP 21321  
13567 Marseille cedex 02.

**Septembre 2009**



## **AVERTISSEMENT**

---

Ce document constitue une des fiches - types, établies par Commission Professionnelle Consultative, dans le cadre d'une étude globale portant sur un état des lieux du baccalauréat professionnel avant la réforme de 2008.

L'analyse transversale est consultable à l'adresse suivante : <http://www.cereq.fr/pdf/Net-Doc-57.pdf>

Cette fiche est constituée selon le plan suivant :

- **La CPC depuis 1983**

Les CPC ayant été réorganisées en 1983, il a paru intéressant de partir de cette date, antérieure de deux ans à la date de création des Bac pro, pour mieux saisir le contexte dans lequel ces nouveaux diplômés ont émergé, d'en mesurer l'impact et de constituer ainsi un historique de la CPC.

Sur le premier graphique, (la CPC et ses Bac pro) une échelle chronologique permet de repérer la date de création de chaque Bac pro et dans le même temps les changements d'intitulé qu'a connu la CPC.

A l'appui d'extraits des comptes rendus de CPC, sont ensuite présentés les domaines d'activités couverts et leurs évolutions significatives.

- **Structuration de l'offre de certification et de formation**

L'organisation des CPC renvoie soit à un secteur professionnel particulier comme celui de l'alimentation (7<sup>ème</sup> CPC) ou celui des transports (11<sup>ème</sup> CPC) ; soit à différents domaines professionnels correspondant parfois à des sous-commissions. C'est le cas notamment de la Métallurgie (3<sup>ème</sup> CPC) et de la Chimie (6<sup>ème</sup> CPC) qui couvrent chacune quatre domaines distincts. Pour le Bâtiment et travaux publics (5<sup>ème</sup> CPC) également, on peut distinguer les diplômés relevant du domaine du « gros œuvre » de celui du « second œuvre ».

La structuration des diplômés pour chaque fiche tient compte de ce découpage en domaines.

Le premier tableau présente l'offre de certification dans son évolution, sur la période 1986 à 2005. Il présente, par année, du BTS au CAP, le nombre de diplômés actifs gérés par la CPC.

Le second montre l'évolution par tranches de 5 années, des effectifs en formation (scolaires+apprentis). Il débute en 1986 de façon à contenir des données homogènes pour l'ensemble des diplômés.

Une représentation graphique illustre chacun de ces tableaux.

Il faut noter que les données de la base Reflet portent sur les effectifs d'élèves en dernière année de formation. Sont ainsi comptabilisés les élèves des établissements publics et privés en année terminale de formation, à la date de rentrée scolaire<sup>1</sup>. Les données traitent exclusivement ici des effectifs des élèves formés en France métropolitaine.

Ces premières données statistiques font l'objet d'une synthèse dans laquelle est situé le Bac pro par rapport à l'ensemble des autres types de diplômés gérés par la CPC.

---

<sup>1</sup> « L'année de rentrée scolaire » (n) ne doit pas être confondue avec celle de « l'année scolaire » qui elle est désignée par deux années consécutives (n et n+1). L'année de rentrée scolaire est celle de la rentrée qui a lieu en septembre.

- **Les données statistiques relatives à chaque Bac pro**

La présentation adoptée s'appuie sur la généalogie des Bac pro. Les séries statistiques partent de l'année de création du premier Bac pro de la CPC et se poursuivent en tenant compte du (ou des) Bac pro qui l'a (ont) remplacé.

Ces séries statistiques présentent :

- *l'évolution des effectifs inscrits en dernière année de formation*

Ce tableau précise la répartition entre scolaires et apprentis et le nombre d'inscrits en formation à la date de rentrée scolaire, hors DOM-TOM. Pour chaque série, le taux de progression des effectifs (colonne taux d'évolution) a été calculé afin de favoriser un repérage rapide de la montée ou de la baisse des effectifs. La 5<sup>ème</sup> année de mise en place du Bac pro est l'année de référence à partir de laquelle ce taux a été calculé, les quatre premières années étant considérées comme une période de mise en place ;

- *l'évolution des effectifs de candidats à l'examen répartis par régime d'inscription*

Ce tableau met en évidence le pourcentage de réussite à l'examen en distinguant les voies de formation (scolaires, apprentis, formation continue et autres-candidats libres ou inscrits au CNED).

Contrairement au tableau sur les effectifs en formation, l'année de référence utilisée est celle de l'année de la session d'examen du baccalauréat. Pour l'année scolaire 2006-2007, par exemple, la session d'examen est en juin 2007. Lorsque l'on souhaite comparer les effectifs des candidats inscrits aux examens avec ceux des inscrits en formation, il faut donc se référer pour les premiers à l'année (n) et à l'année (n-1) pour les seconds.

S'ajoute à ces données, une comparaison des effectifs de chaque Bac pro par académie sous forme cartographique à dates fixes, 2001 et 2006. La répartition (en %) des Bac pro actifs à ces dates permet de visualiser rapidement la concentration ou la diffusion des formations sur le territoire ;

- *l'origine des élèves inscrits en première année du Bac pro en 2007.* La base centrale de pilotage (BCP) permet de connaître pour une année n (ici la première année du Bac pro), le diplôme suivi par un élève à l'année n-1. Pour un diplôme donné (BEP ou CAP en général), nous avons donc indiqué le taux de provenance de ce diplôme. Ce taux permet d'analyser les viviers d'alimentation des Bac pro (la date de référence est ici 2007) et de les comparer aux conditions d'accès au cycle d'étude définis par les textes réglementaires successifs ;

- *la poursuite d'études.* Cette donnée est disponible pour les élèves inscrits sous statut scolaire (les apprentis ne sont donc pas pris en compte). La BCP permet de connaître pour chaque élève scolarisé en année n (l'année n étant ici l'année terminale du Bac pro), le diplôme poursuivi à l'année n+1 (2007). Outre l'absence des apprentis, cette donnée présente des limites dans la mesure où elle porte essentiellement sur les taux de poursuite d'études vers des diplômes préparés par l'enseignement secondaire. Néanmoins, c'est la seule actuellement utilisable pour évaluer la poursuite d'études de l'ensemble des Bac pro.

Une synthèse récapitule les principales caractéristiques de chaque Bac pro.

- **Les annexes**

Chaque fiche comporte deux annexes :

- le récapitulatif des extraits de comptes-rendus des séances de CPC ;
- les généalogies graphiques des diplômes de niveaux IV et V. Ces généalogies ont été établies en fonction des domaines professionnels définis par l'organisation des CPC en 2005. Elles permettent de suivre l'évolution de l'ensemble des diplômes depuis la fin des années 50.

## SOMMAIRE

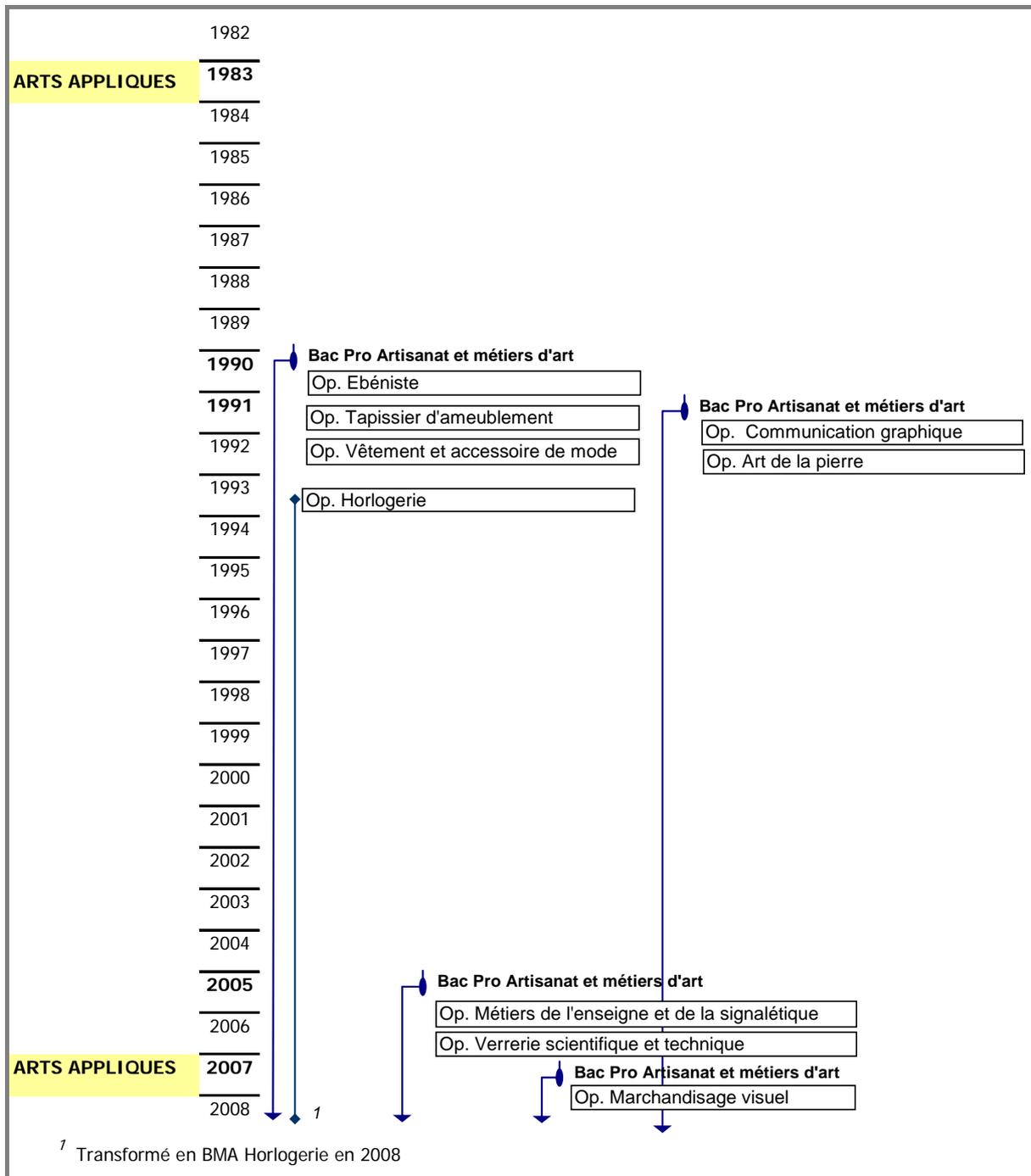
---

<b>1. LA CPC DEPUIS 1983</b> .....	<b>5</b>
<b>1.1. La CPC et ses Bac pro</b> .....	<b>5</b>
<b>1.2. Le champ de la CPC</b> .....	<b>6</b>
<b>2. STRUCTURATION DE L’OFFRE DE CERTIFICATION ET DE FORMATION</b> .....	<b>6</b>
<b>3. DONNÉES STATISTIQUES DES BAC PRO</b> .....	<b>10</b>
<b>3.1. Bac pro Artisanat et métiers d’art Option Horlogerie (1990-2008)</b> .....	<b>10</b>
3.1.1. Évolution des effectifs en dernière année de formation .....	12
3.1.2. Évolution des effectifs de candidats à l’examen par régime d’inscription.....	12
3.1.3. Répartition des effectifs en formation par académie.....	13
3.1.4. Origine scolaire .....	14
3.1.5. Poursuite d’études .....	14
3.1.6. Synthèse .....	14
<b>3.2. Bac pro Artisanat et métiers d’art Option Ébénisterie (1990-...)</b> .....	<b>15</b>
3.2.1. Évolution des effectifs en dernière année de formation .....	17
3.2.2. Évolution des effectifs de candidats à l’examen par régime d’inscription.....	17
3.2.3. Répartition des effectifs en formation par académie.....	18
3.2.4. Origine scolaire .....	19
3.2.5. Poursuite d’études .....	19
3.2.6. Synthèse .....	19
<b>3.3. Bac pro Artisanat et métiers d’art Option Tapissier d’ameublement (1990-...)</b> .....	<b>21</b>
3.3.1. Évolution des effectifs en dernière année de formation .....	21
3.3.2. Évolution des effectifs de candidats à l’examen par régime d’inscription.....	21
3.3.3. Répartition des effectifs en formation par académie.....	22
3.3.4. Origine scolaire .....	23
3.3.5. Poursuite d’études .....	23
3.3.6. Synthèse .....	23
<b>3.4. Bac pro Artisanat et métiers d’art Option Vêtement et accessoires de mode (1990-...)</b> ...	<b>24</b>
3.4.1. Évolution des effectifs en dernière année de formation .....	26
3.4.2. Évolution des effectifs de candidats à l’examen par régime d’inscription.....	27
3.4.3. Répartition des effectifs en formation par académie.....	28
3.4.4. Origine scolaire .....	29
3.4.5. Poursuite d’études .....	29
3.4.6. Synthèse .....	30
<b>3.5. Bac pro Artisanat et métiers d’art Option Communication graphique (1991-...)</b> .....	<b>31</b>

3.5.1.	Évolution des effectifs en dernière année de formation.....	34
3.5.2.	Évolution des effectifs de candidats à l'examen par régime d'inscription.....	34
3.5.3.	Répartition des effectifs en formation par académie.....	35
3.5.4.	Origine scolaire.....	36
3.5.5.	Poursuite d'études.....	36
3.5.6.	Synthèse.....	37
<b>3.6.</b>	<b>Bac pro Artisanat et métiers d'art</b>	
	<b>Option Métiers de l'enseigne et de la signalétique (2005-... ).....</b>	<b>38</b>
3.6.1.	Évolution des effectifs en dernière année de formation.....	38
3.6.2.	Évolution des effectifs de candidats à l'examen par régime d'inscription.....	38
3.6.3.	Répartition des effectifs en formation par académie.....	38
3.6.4.	Origine scolaire.....	38
3.6.5.	Poursuite d'études.....	39
3.6.6.	Synthèse.....	39
<b>3.7.</b>	<b>Bac pro Artisanat et métiers d'art Option Verrerie scientifique et technique (2005-...).</b>	<b>40</b>
3.7.1.	Évolution des effectifs en dernière année de formation.....	42
3.7.2.	Évolution des effectifs de candidats à l'examen par régime d'inscription.....	42
3.7.3.	Répartition des effectifs en formation par académie.....	42
3.7.4.	Origine scolaire.....	42
3.7.5.	Poursuite d'études.....	42
3.7.6.	Synthèse.....	43
<b>ANNEXE A - EXTRAITS DES COMPTES RENDUS DE LA CPC-RÉCAPITULATIF .....</b>		<b>44</b>
<b>ANNEXE B - GÉNÉALOGIES.....</b>		<b>48</b>

# 1. LA CPC DEPUIS 1983

## 1.1. La CPC et ses Bac pro



## 1.2. Le champ de la CPC

CPC reconduite par l'arrêté de 1983 et le décret de 2007 avec la même appellation.

Les relations entre cette CPC et celles tournées vers la production industrielle donnent lieu à des changements assez fréquents d'affectation des diplômes. C'est ainsi que 4 options mises en place dans la CPC Arts appliqués, ont été rattachées à leurs CPC « industrielles » (05/05/06). En retour, l'option Art de la pierre, gérée par la CPC Industries extractives et matériaux de construction - supprimée en 2007 - a été affectée par la suite à la CPC Arts appliqués. Par ailleurs, certaines CPC (Industries graphiques, Habillement) proposent de transférer des formations aux métiers traditionnels en voie d'extinction vers la CPC Arts appliqués, tandis que des innovations techniques peuvent entraîner le mouvement inverse : c'est ainsi que le Bac pro Artisanat et métiers d'art Photographie, créé le 26/09/91 dans le cadre de la CPC Arts appliqués a été abrogé le 26/07/02 pour devenir Bac pro Photographe dans le cadre de la CPC Communication graphique et audiovisuel, ce changement étant justifié par l'introduction des technologies numériques dans la photographie.

Les statistiques fournies par le MEN sont organisées par sous-groupes dont la manifestation individualisée n'apparaît pas dans les comptes rendus des CPC. Néanmoins, la façon dont sont proposées les différentes options au Bac pro laisse penser qu'elles ont été précédées par une préparation au sein de groupes de travail.

05/05/06

- Projet de réorganisation des CPC : en ce qui concerne Arts appliqués, les diplômés du secteur de la communication seraient rattachés à la CPC Techniques audiovisuelles et de communication, ceux des arts du bois à la CPC Bois et dérivés, l'option Vêtement et accessoire de mode du Bac pro à la nouvelle CPC Textile et habillement. En revanche, compte tenu de la disparition de la CPC Industries extractives et matériaux de construction, les spécialités Tailleur de pierre, Graveur sur pierre et Arts de la pierre seraient prises en charge par la CPC Arts appliqués.

- Examen de l'opportunité de la création d'un BMA de présentateur visuel. Commercial ou arts appliqués ? A traiter dans le cadre de la CPC Techniques de commercialisation.

## 2. STRUCTURATION DE L'OFFRE DE CERTIFICATION ET DE FORMATION

---

Le Bac pro intervient dans un espace professionnel au moment où celui-ci s'organise autour du Brevet des Métiers d'Art (BMA) au niveau IV et du Diplôme des Métiers d'art (DMA) au niveau III. Les représentants des professions défendent ces diplômes, alors que le Secrétariat des CPC propose le Bac pro. Le conflit remonte au plus haut niveau (27/04/90). Les créations de BMA l'emportent sur celles d'options au Bac pro Artisanat et Métiers d'art.

Ce Bac pro est construit dans une logique de transversalité sur plusieurs espaces constituant autant d'options, selon un principe d'arborescence ouverte. Sur onze domaines de spécialités dépendant de la CPC, sept n'ont pas de Bac pro et développent des BMA, les quatre autres - à savoir Arts du feu, Arts du métal, Communication, Textile et mode - en ont un. L'alignement sur le Bac pro des programmes des enseignements généraux de BMA constitue-t-il une forme de rapprochement (17/05/99) ?

Ainsi, il est très difficile de parler d'un impact du Bac pro sur la CPC, d'autant que les quatre domaines cités ci-dessus présentent des profils très différents en matière d'offre de certification et de proportion d'effectifs formés aux différents niveaux. La part des Bac pro y reste confidentielle (inférieure à 10 % des effectifs en 2005). En fait, le Bac pro semble constituer plutôt une variable d'ajustement - ou de repli - à défaut de BMA.

## Le Bac pro Artisanat et métiers d'art

Option	Création	Devenir
Horlogerie	27/06/90	abrogée (21/04/08) et remplacé par le BMA Horlogerie dans la CPC Arts appliqués.
Ebéniste	27/06/90	rattachée en 2007 à la CPC Bois et dérivés
Tapissier d'ameublement	27/06/90	Inchangée
Vêtement et accessoires de mode	27/06/90	rattachée en 2007 à la CPC Textile et habillement.
Arts de la pierre	26/09/91	créée dans le cadre de la CPC Industries extractives et production de matériaux, rattaché en 2005 à la CPC Arts appliqués.
Communication	26/09/91	rattachée en 2007 à la CPC Communication graphique et audiovisuel
Photographe	26/09/91	abrogée (26/07/02) et remplacé par le Bac pro Photographe rattaché à la CPC Communication graphique et audiovisuel.
Métiers de l'enseigne et de la signalétique	11/07/05	Inchangée
Verrerie scientifique et technique	11/07/05	Inchangée
Marchandisage visuel	20/03/07	Inchangée <sup>2</sup>

08/03/85

- La qualification minimale, seuil d'exercice autonome (artisanal) du métier d'art, se situe au niveau IV, correspondant à une activité du type :

→ technicien : mise au point des produits du métier (étude et construction) et de leur production selon le mode traditionnel actualisé (analyse de fabrication)

→ praticien : réalisation hautement qualifiée (deuxième degré) fondée sur l'acquisition préalable des bases du métier.

La capacité de création est attachée à des compétences minimales de niveau III.

01/07/87

- Rappel du système initial prévu pour les diplômes de niveau IV, comportant deux sanctions uniquement différenciées par le niveau des épreuves d'enseignement général : BMA (type IV A) et BP (type IV B), la progression demeurant ouverte pour les titulaires du BP par acquisition du module IV A donnant droit à acquisition du BMA en vue de l'accès aux fonctions de niveau III.

- Demande d'un décret cadre pour le BMA, présenté au CEGT. L'administration rappelle que cette procédure n'est pas applicable aux diplômes de niveau IV.

04/03/88

- Confirmation du schéma BMA-BP au niveau IV, avec demande de procédure dérogatoire pour une formation en 4 ans au BMA après la seconde, la première correspondant au niveau du CAP.

---

<sup>2</sup> Cette dernière option ne sera pas mentionnée dans le texte qui suit, car sa création récente ne permet pas de disposer de données chiffrées suffisantes.

27/06/89

- Proposition d'étude d'un Bac pro Artisanat et métiers d'art. Les professionnels qui ont mis en place des BMA s'opposent à cette substitution. Ceux qui n'avaient rien au niveau IV sont satisfaits. Un groupe de travail doit approfondir la réflexion.

24/10/89

- Le Secrétaire général des CPC rappelle que seules les formations très rares, de l'ordre d'une section au plan national, pourraient être traitées dans un dispositif particulier à créer. Les professionnels manifestent leur attachement au BMA et insistent pour le maintien de ce diplôme durant la mise en place des Bac pro.

27/04/90

- Réflexion sur la mise en place d'une réglementation sur les Brevets des métiers d'art, suite à un communiqué de presse de la Présidence de la République à l'issue du Conseil des ministres du 04/04/90 mentionnant qu'à côté du Bac pro des métiers d'art seraient créés des BMA de niveau IV. Le point qui pose problème dans le Bac pro est « l'horaire de formation, le BMA ferait acquérir une expérience du métier plus approfondie parce qu'un horaire plus approprié en entreprise ou chez l'artisan ».

05/06/90

- Projet de décret réglementant les Brevets de métiers d'art. Le Secrétaire général des CPC précise qu'il lui semble difficile qu'ils permettent l'entrée dans l'enseignement supérieur, car ils ne confèrent pas le grade de bachelier.

12/03/91

- Proposition de création de BMA : Reliure, Facture de pianos, Facture d'orgues, Arts du tapis, Gravure.

30/05/91

- Adoption du projet de création d'une option Communication graphique au Bac pro Artisanat et Métiers d'art.

- Adoption du projet de création d'une option Photographie au Bac pro Artisanat et métiers d'art.

27/03/92

- Adoption du projet de BMA Art de la reliure et de la dorure.

- Adoption du projet de BMA Facture instrumentale, option Orgue et option Piano.

- Adoption du projet de création Armurerie.

26/01/93

- Projet de création d'un BMA Arts et techniques du tapis et de la tapisserie de lisse avec six options. Accord de principe, mais le dossier doit être repris.

- Adoption du projet de BMA Volumes : staff et matériaux associés.

- Adoption du projet de BMA de la Gravure.

22/03/95

- Adoption du projet de BMA des Arts et techniques du verre à cinq dominantes : verrier à la main, verrier au chalumeau, vitrailliste, tailleur graveur, décorateur sur verre. Le BT Dessinateur en arts appliqués, spécialité verrerie-cristallerie est maintenu.

27/03/96

- Examen de projet de création d'un DMA de l'Horlogerie. Critique d'un représentant des employeurs sur le thème de la dévaluation des diplômes avec une mention particulière au Bac pro.
- Approbation de la transformation du BT Machiniste constructeur de spectacle en option Machiniste constructeur du brevet des métiers du spectacle et de l'ajustement de l'option Techniques de l'habillement. L'appellation « brevet des métiers » devrait être revue.

20/03/98

- Possibilité d'introduire des mentions au BMA.

17/05/99

- Adoption du projet de création du BMA Graphisme et décor à deux options, Graphiste en lettres et décor et Décorateur de surfaces et de volumes.
- Alignement sur le Bac pro des programmes d'enseignement de BMA.

29/11/99

- Approbation de l'actualisation du BMA des Joyaux en un BMA Art du bijou et du joyau.
- Examen de l'opportunité de la création d'un BMA à quatre options – accordéon, guitare, instruments à vent et piano – faisant suite au CAP Assistant technique en instruments de musique et entraînant l'abrogation du BMA de Facture instrumentale, option Pianos et option Orgues.

18/03/04

- Opportunité de création d'une mention complémentaire de Dessin dentellier et mise en carte en complément d'un BMA Arts de la dentelle.

05/05/06

- Projet de création d'une option Présentateur visuel au Bac pro Artisanat et métiers d'art.

01/12/06

- Projet de création d'un BMA de la dentelle à deux options, Aiguille et Fuseaux. BMA plutôt que Bac pro du fait de la part plus importante de la pratique professionnelle.
- Examen du projet de création d'une option Marchandisage visuel au Bac pro Artisanat et métiers d'art. Débat pour savoir s'il relève de la CPC Arts appliqués ou Techniques de commercialisation. Projet adopté.
- Examen des projets de rénovation du CAP Horlogerie et de l'option Horlogerie du Bac pro Artisanat et métiers d'art. Le projet de CAP est adopté, l'option de Bac pro sera transformée en BMA.

### 3. DONNÉES STATISTIQUES DES BAC PRO

#### 3.1. Bac pro Artisanat et métiers d'art Option Horlogerie (1990-2008)

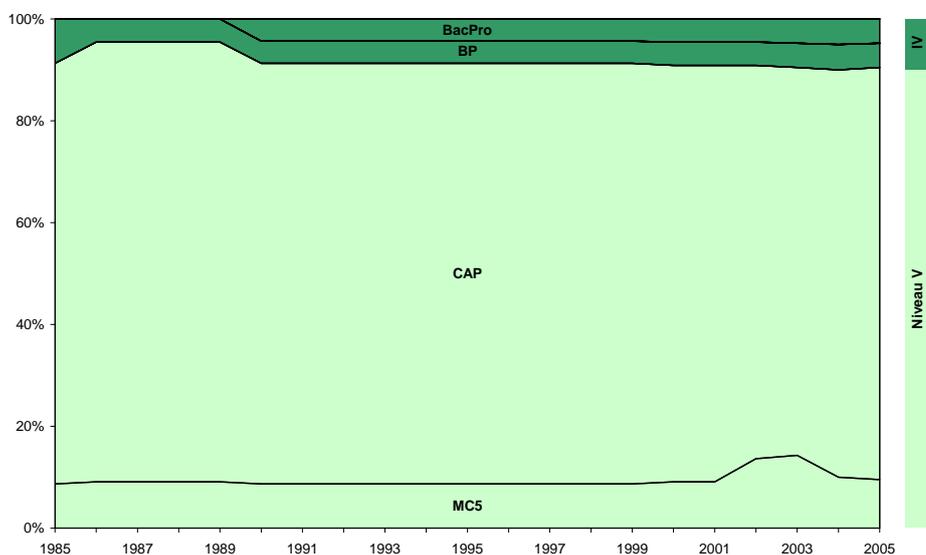
- Cette option dépendait du sous-groupe Arts du métal et métiers connexes.

Arts du métal et métiers connexes : structuration de l'offre de certification et de formation

#### A – Offre de certification

ANNEE	DMA	Bac pro	BMA	BP	CAP	MC5
1986				1	19	2
1987				1	19	2
1988			1	1	19	2
1989			1	1	19	2
1990		1	1	1	19	2
1991		1	1	1	19	2
1992		1	2	1	19	2
1993		1	2	1	19	2
1994		1	2	1	19	2
1995		1	2	1	19	2
1996	1	1	2	1	19	2
1997	1	1	2	1	19	2
1998	1	1	2	1	19	2
1999	1	1	2	1	19	2
2000	1	1	2	1	18	2
2001	2	1	2	1	18	2
2002	2	1	2	1	17	3
2003	2	1	2	1	16	3
2004	2	1	2	1	16	2
2005	2	1	2	1	17	2

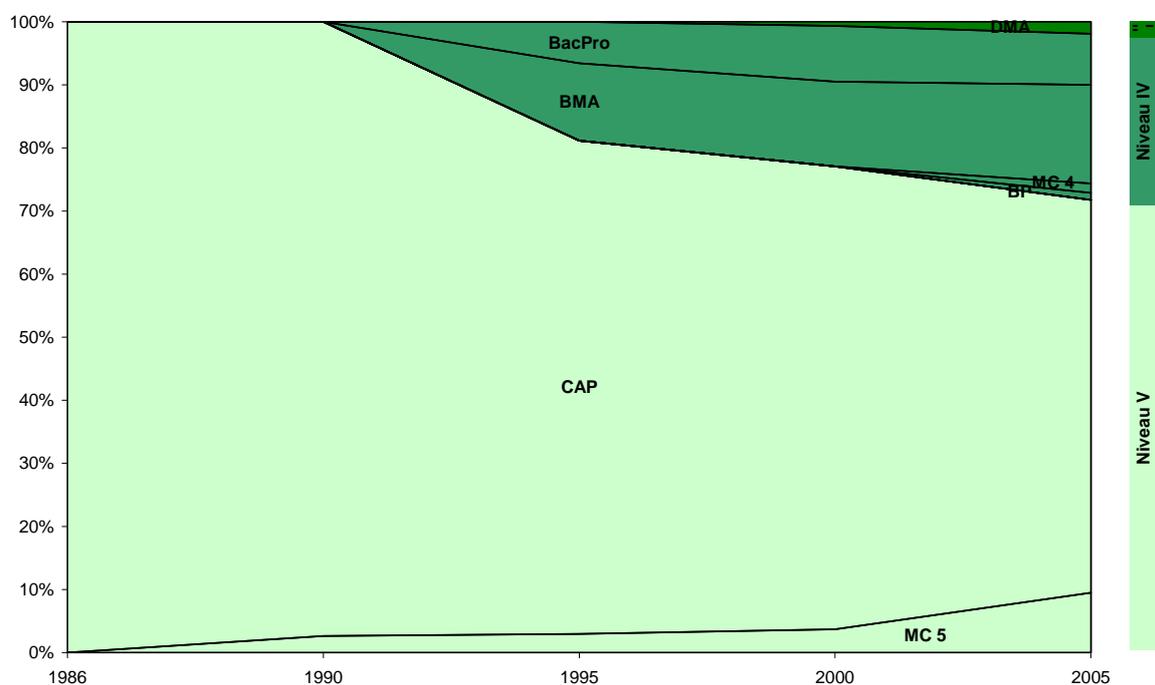
Répartition du nombre de spécialités par diplôme et niveau de formation  
CPC Arts appliqués - Arts du métal et métiers connexes



## B - Évolution des effectifs en dernière année de formation de l'ensemble des diplômés du sous-groupe

NIVEAU	DIPLOMES	1986	%	1990	%	1995	%	2000	%	2005	%
III	DMA							6	0,7	19	1,9
Total III								<b>6</b>	<b>0,7</b>	<b>19</b>	<b>1,9</b>
IV	Bac Pro					44	6,6	78	8,8	80	8,1
IV	BMA					82	12,3	119	13,4	155	15,6
IV	BP									11	1,1
IV	MC 4									15	1,5
Total IV						<b>126</b>	<b>18,8</b>	<b>197</b>	<b>22,2</b>	<b>261</b>	<b>26,3</b>
V	CAP	545	100	813	97,4	523	78,2	650	73,4	617	62,3
V	MC 5			22	2,6	20	3,0	33	3,7	94	9,5
Total V		<b>545</b>	<b>100</b>	<b>835</b>	<b>100,0</b>	<b>543</b>	<b>81,2</b>	<b>683</b>	<b>77,1</b>	<b>711</b>	<b>71,7</b>
Total		<b>545</b>	<b>100</b>	<b>835</b>	<b>100,0</b>	<b>669</b>	<b>100,0</b>	<b>886</b>	<b>100,0</b>	<b>991</b>	<b>100,0</b>

Effectifs par diplôme et niveau de formation (scolaires + apprentis)  
CPC Arts appliqués - Art du métal et métiers connexes



**Bac pro artisanat et métiers d'art option horlogerie (27/09/90-21/04/08)**

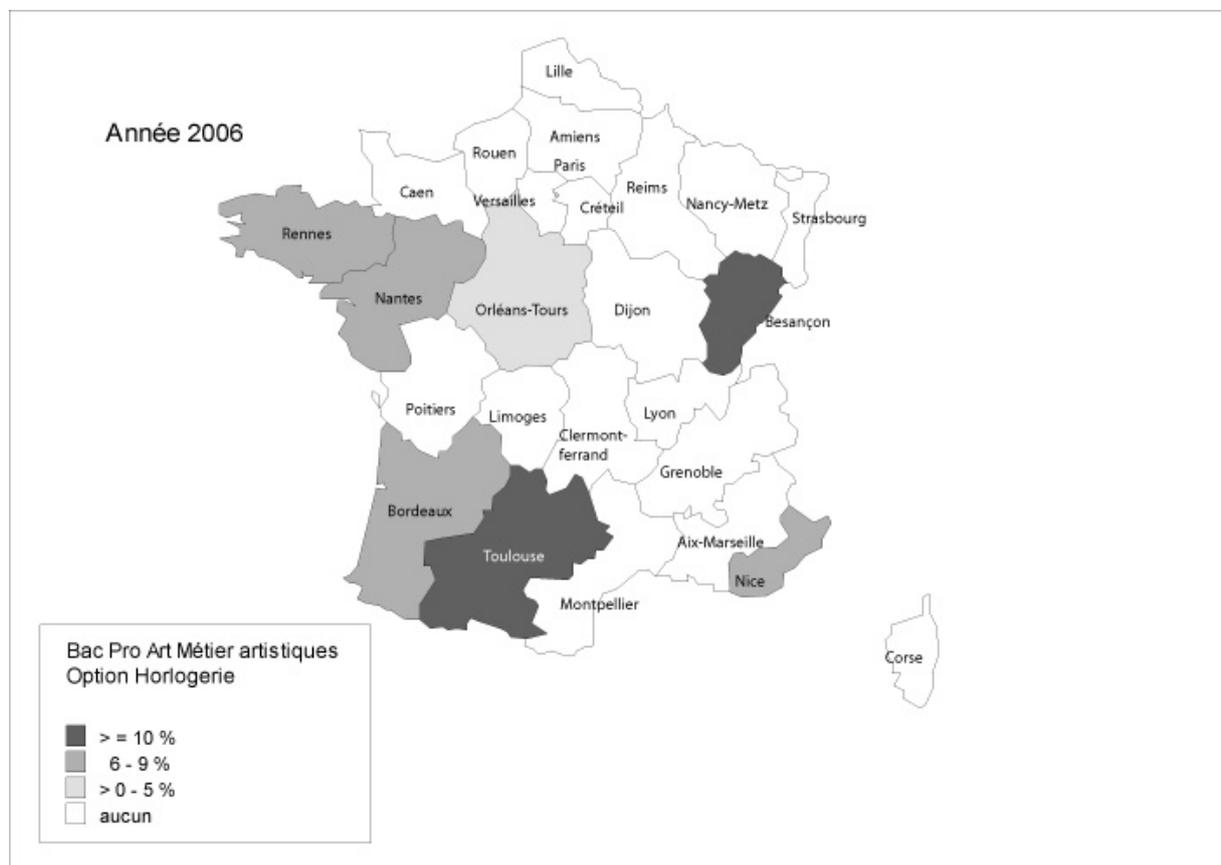
*3.1.1.Évolution des effectifs en dernière année de formation*

Année	Apprentis	%	Scolaires	%	Total
1991	0	0	7	100	7
1992	0	0	42	100	42
1993	0	0	38	100	38
1994	0	0	44	100	44
1995	0	0	44	100	44
1996	6	15	35	85	41
1997	9	18	42	82	51
1998	3	5	63	95	66
1999	7	9	70	91	77
2000	6	8	72	92	78
2001	10	13	68	87	78
2002	7	10	62	89	69
2003	11	14	67	85	78
2004	13	17	64	83	77
2005	12	15	68	85	80
2006	31	30	70	69	101
2007	11	17	55	73	66

*3.1.2.Évolution des effectifs de candidats à l'examen par régime d'inscription*

Session	Total			Scolaires		Apprentis		Formation continue		Autres	
	Présents	Admis	%	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis
1992	7	3	42	7	3						
1993	41	27	65	41	27						
1994	38	27	71	38	27						
1995	46	34	73	44	33					2	1
1996	44	26	59	42	24			1	1	1	1
1997	44	32	72	36	30	7	2			1	
1998	50	45	90	41	38	8	7			1	
1999	67	52	77	63	50	3	1			1	1
2000	78	63	80	69	55	7	6			2	2
2001	81	62	76	73	58	6	4			2	
2002	96	69	71	84	59	9	8			3	2
2003	81	50	61	72	45	7	3			2	2
2004	91	70	76	75	57	11	9			5	4
2005	89	65	73	72	53	13	11	1	1	3	
2006	93	65	69	79	54	11	10			3	1
2007	97	67	69	80	56	12	8	3	1	2	2

### 3.1.3. Répartition des effectifs en formation par académie



### ***3.1.4. Origine scolaire***

94 % des élèves en première année de cette option proviennent du Cap Horlogerie.

#### **TEXTES RÉGLEMENTAIRES**

##### **Arrêté du 29 juillet 1998 portant création du baccalauréat professionnel, spécialité Artisanat et métiers d'art (option Horlogerie), et fixant ses modalités de préparation et de délivrance.**

Art. 3. - L'accès en première année du cycle d'études conduisant au baccalauréat professionnel, spécialité Artisanat et métiers d'art (option Horlogerie), est ouvert :

a) En priorité aux titulaires de l'un des diplômes suivants :

CAP Horlogerie ;

CAP Horloger-réparateur ;

BEP Micromécanique, option horlogère ;

b) Sur décision du recteur, après avis de l'équipe pédagogique, peuvent également être admis les élèves :

- titulaires d'un BEP ou d'un CAP autres que ceux visés au a ci-dessus ;

- ayant accompli au moins la scolarité complète d'une classe de première ;

- titulaires d'un diplôme ou titre homologué ou classé au niveau V ;

- ayant interrompu leurs études et souhaitant reprendre leur formation s'ils justifient de deux années d'activité professionnelle ;

- ayant accompli une formation à l'étranger.

Les candidats visés au b font l'objet d'une décision de positionnement qui fixe la durée de leur formation.

### ***3.1.5. Poursuite d'études***

La BCP enregistre 13 personnes inscrites en formation (sous statut scolaire) en 2007 qui ont suivis l'année précédente cette option. Parmi elles, 3 redoublent la terminale du Bac pro. Le nombre de poursuivants (BCP) est donc de 10 soit 17,8 % des candidats potentiels (admis scolaire 2007). Ils vont tous en DMA Horlogerie.

### ***3.1.6. Synthèse***

Créée en 1990, cette option était rattachée au sous-groupe Arts du métal et métiers connexes, caractérisé par une prédominance du niveau V qui réunit 72 % des formés en dernière année dans une vingtaine de CAP. Le niveau IV, quant à lui, représente 26 % de ces mêmes formés, à proportion d'un élève de Bac pro pour 2 de BMA. Les effectifs d'élèves en année terminale de Bac pro et de BMA ont presque doublé depuis 1995. Le niveau III n'atteint pas 2 %.

La part des apprentis oscille entre 10 % et 15 %, pour autant que l'on puisse proposer une tendance à partir d'effectifs si faibles. La part des candidats issus de la formation continue est très faible, inexistante la majorité du temps.

Près de 95 % des élèves de première année de cette option provenaient en 2005 du CAP Horlogerie. 18 % des reçus en 2007 (par rapport à 24,4 % pour l'ensemble des Bac pro) poursuivent immédiatement des études sous statut scolaire. Ils se dirigent tous vers le DMA Horlogerie.

La couverture académique de ce Bac pro est partielle (environ deux tiers des académies) avec peu d'évolution entre 2001 et 2006.

En 2008, l'option Horlogerie a été abrogée et un BMA portant le même titre a été créé.

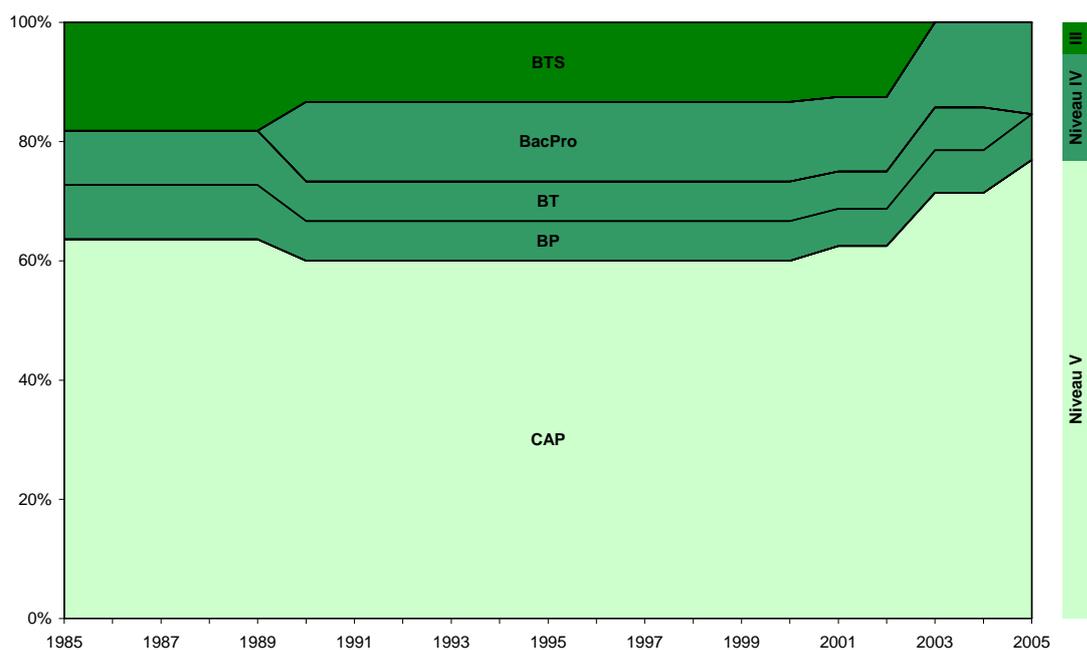
### 3.2. Bac pro Artisanat et métiers d'art Option Ébénisterie (1990-...)

Cette option dépendait du sous-groupe Arts du bois avant d'être rattachée à la CPC Bois et dérivés.

#### A – Offre de certification

ANNEE	BTS	Bac pro	BMA	BP	BT	CAP
1985	2			1	1	7
1986	2		1	1	1	7
1987	2		1	1	1	7
1988	2		1	1	1	7
1989	2		1	1	1	7
1990	2	2	1	1	1	9
1991	2	2	1	1	1	9
1992	2	2	1	1	1	9
1993	2	2	1	1	1	9
1994	2	2	1	1	1	9
1995	2	2	1	1	1	9
1996	2	2	1	1	1	9
1997	2	2	1	1	1	9
1998	2	2	1	1	1	9
1999	2	2	1	1	1	9
2000	2	2	1	1	1	9
2001	2	2	1	1	1	10
2002	2	2	1	1	1	10
2003		2	1	1	1	10
2004		2	1	1	1	10
2005		2	1	1		10

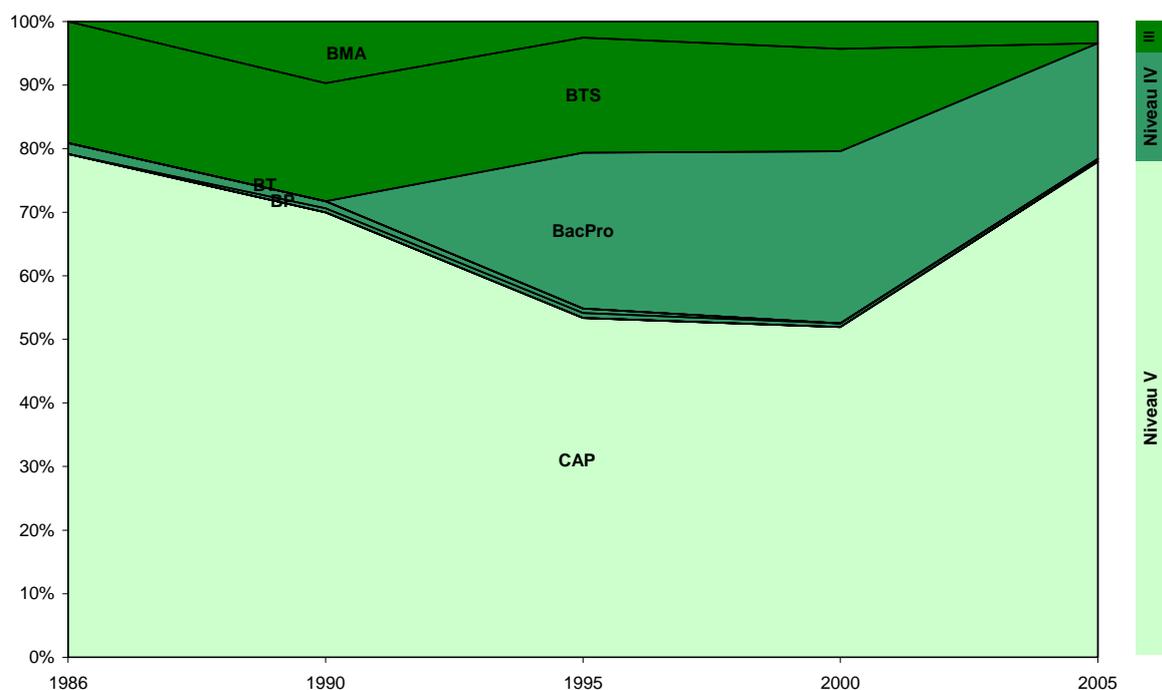
Répartition du nombre de spécialités par diplôme et niveau de formation  
CPC Arts appliqués - Arts du bois



**B - Évolution des effectifs en dernière année des de formation de l'ensemble des diplômés  
du sous-groupe**

NIVEAU	DIPLOMES	1986	%	1990	%	1995	%	2000	%	2005	%
III	BMA			141	9,7	50	2,5	101	4,3	126	3,4
III	BTS	167	19,1	271	18,6	356	18,1	376	16,1		0,0
<b>Total III</b>		<b>167</b>	<b>19,1</b>	<b>412</b>	<b>28,3</b>	<b>406</b>	<b>20,7</b>	<b>477</b>	<b>20,4</b>	<b>126</b>	<b>3,4</b>
IV	Bac Pro					481	24,5	633	27,1	674	18,2
IV	BP			10	0,7	15	0,8	13	0,6	16	0,4
IV	BT	15	1,7	16	1,1	14	0,7				
<b>Total IV</b>		<b>15</b>	<b>1,7</b>	<b>26</b>	<b>1,8</b>	<b>510</b>	<b>26,0</b>	<b>646</b>	<b>27,6</b>	<b>690</b>	<b>18,6</b>
V	CAP	691	79,2	1019	69,9	1049	53,4	1214	51,9	2884	77,9
<b>Total V</b>		<b>691</b>	<b>79,2</b>	<b>1019</b>	<b>69,9</b>	<b>1049</b>	<b>53,4</b>	<b>1214</b>	<b>51,9</b>	<b>2884</b>	<b>77,9</b>
<b>Total</b>		<b>873</b>	<b>100,0</b>	<b>1457</b>	<b>100,0</b>	<b>1965</b>	<b>100,0</b>	<b>2337</b>	<b>100,0</b>	<b>3700</b>	<b>100,0</b>

**Effectifs par diplôme et niveau de formation (scolaires + apprentis)  
CPC Arts appliqués - Art du bois**



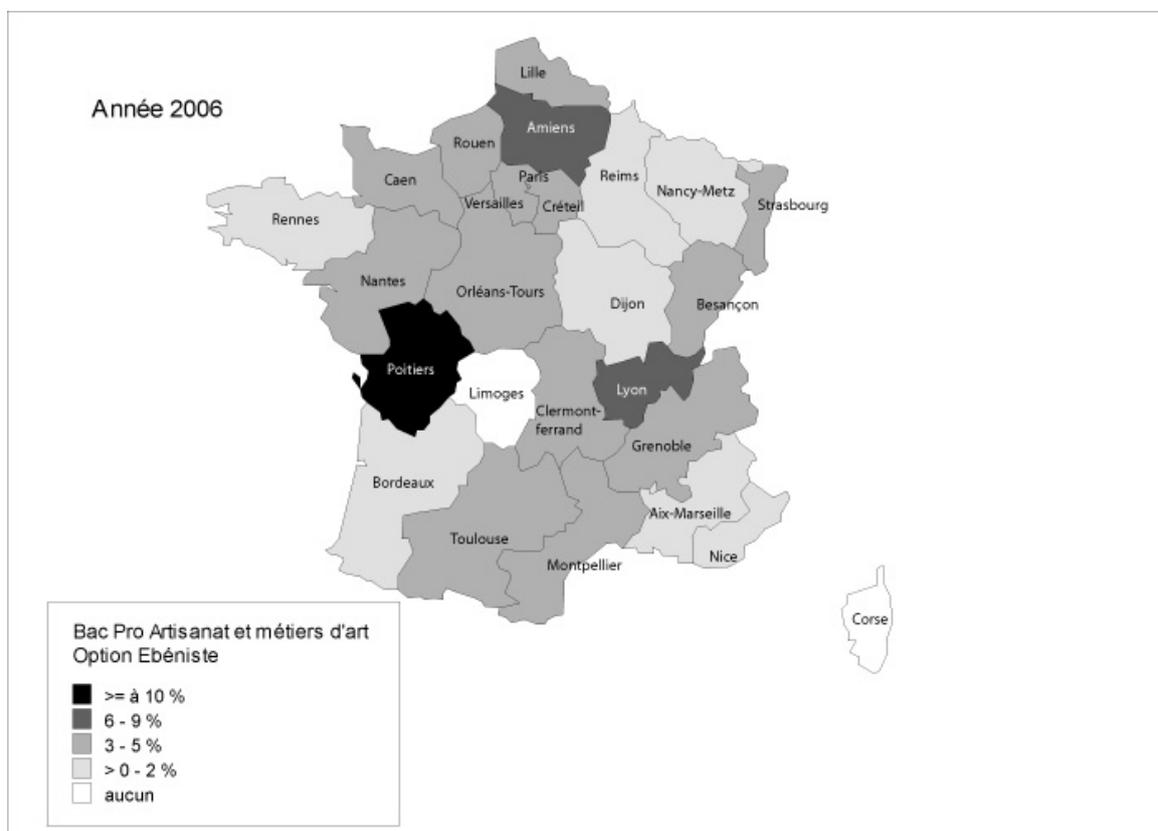
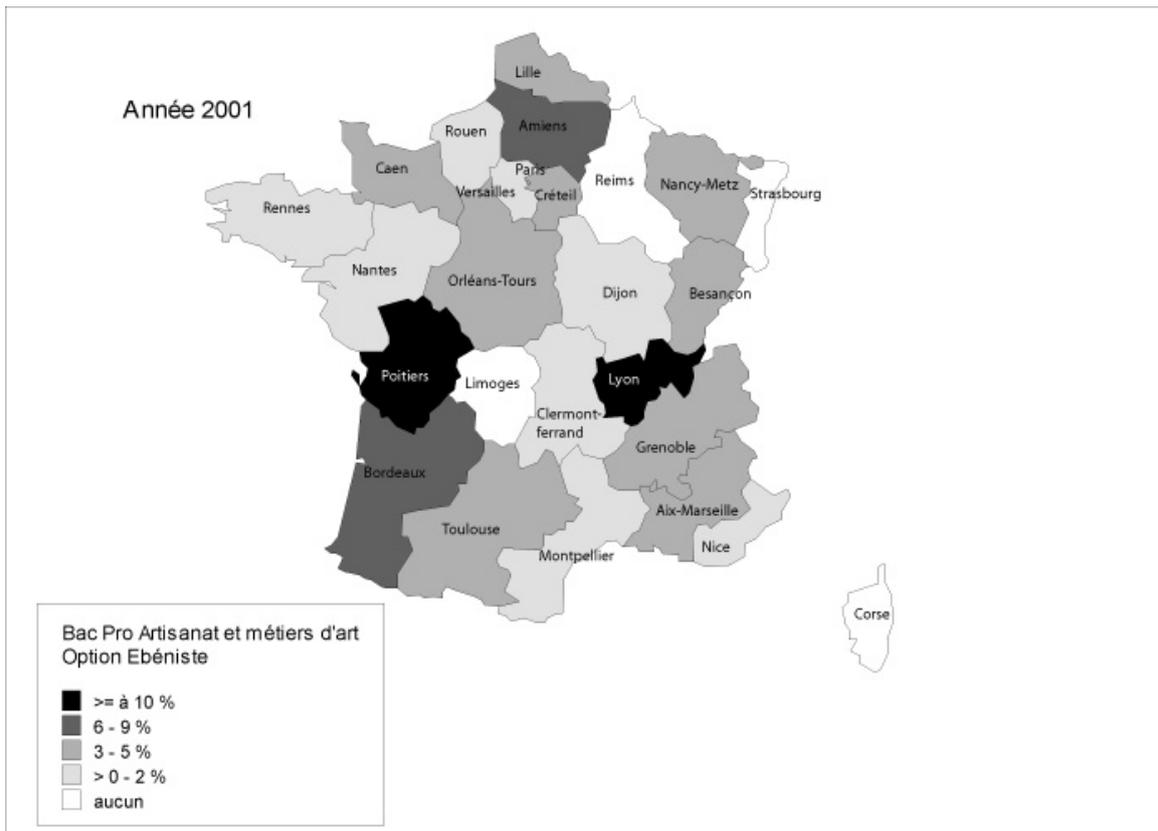
### 3.2.1.Évolution des effectifs en dernière année de formation

Année	Apprentis	%	Scolaires	%	Total	Taux d'évolution
1991	0	0	43	100	43	
1992	15	6	229	94	244	
1993	15	5	247	94	262	
1994	11	4	271	96	282	
1995	6	2	299	98	305	100
1996	6	2	311	98	317	104
1997	14	4	369	96	383	126
1998	19	5	386	95	405	133
1999	22	5	394	95	416	136
2000	22	5	395	95	417	137
2001	17	4	415	96	432	142
2002	27	6	432	94	459	150
2003	26	6	439	94	465	152
2004	25	5	435	95	460	151
2005	22	5	438	95	460	151
2006	22	5	432	95	454	149
2007	30	6	434	94	464	152

### 3.2.2.Évolution des effectifs de candidats à l'examen par régime d'inscription

Session	Total			Scolaires		Apprentis		Formation continue		Autres	
	Présents	Admis	%	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Autres
1992	60	33	55	60	33						
1993	246	188	76	230	173	16	15				
1994	250	201	80	231	193	4	3	10	3	5	2
1995	283	208	73	258	196	11	5	10	5	4	2
1996	306	249	81	288	235	7	4	6	6	5	4
1997	326	253	77	305	241	6	3	6	5	9	4
1998	386	311	80	352	289	22	18	3	2	9	2
1999	419	327	78	383	306	22	15	2	2	12	4
2000	407	331	81	375	311	21	16	3	2	8	2
2001	441	355	80	398	335	14	8	9	6	20	6
2002	417	318	76	376	296	19	12	5	3	17	7
2003	479	367	76	417	329	27	20	3	2	32	16
2004	462	346	74	409	315	26	18	2	2	25	11
2005	472	343	72	417	311	25	18	4	2	26	12
2006	466	356	76	422	322	22	18	3	3	19	13
2007	456	311	68	407	289	23	11	7	7	19	4

### 3.2.3. Répartition des effectifs en formation par académie



### **3.2.4. Origine scolaire**

En 2007, 69,6 % des élèves en première année proviennent de la terminale du CAP Ébéniste et 10,5 % du BEP Bois et matériaux associés.

#### **TEXTES RÉGLEMENTAIRES**

##### **Arrêté du 27 septembre 1990 portant création du baccalauréat professionnel section Artisanat et métiers d'art et fixant les modalités de préparation et de délivrance de ce baccalauréat professionnel**

Art. 3. - L'accès en première année du cycle d'études conduisant au baccalauréat professionnel, section Artisanat et métiers d'art, est ouvert en priorité aux élèves titulaires d'un des diplômes suivants:

- C.A.P. Ébéniste, préparé après la classe de troisième en ce qui concerne l'option Ébéniste;

Peuvent également être admis:

- Des candidats ayant interrompu leurs études et désirant reprendre leur formation s'ils justifient de trois années d'activités professionnelles.

##### **Arrêté du 29 juillet 1998 portant création du baccalauréat professionnel, spécialité Artisanat et métiers d'art (option Ébéniste), et fixant ses modalités de préparation et de délivrance**

Art. 3. - L'accès en première année du cycle d'études conduisant au baccalauréat professionnel, spécialité Artisanat et métiers d'art (option Ébéniste), est ouvert :

a) En priorité aux élèves titulaires du diplôme suivant :

- CAP Ébéniste ;

b) Sur décision du recteur, après avis de l'équipe pédagogique, peuvent également être admis les élèves :

- titulaires d'un BEP ou d'un CAP autres que ceux visés au a ci-dessus ;

- ayant accompli au moins la scolarité complète d'une classe de première ;

- titulaires d'un diplôme ou titre homologué ou classé au niveau V ;

- ayant interrompu leurs études et souhaitant reprendre leur formation s'ils justifient de deux années d'activité professionnelle ;

- ayant accompli une formation à l'étranger.

Les candidats visés au b font l'objet d'une décision de positionnement qui fixe la durée de leur formation.

### **3.2.5. Poursuite d'études**

La BCP enregistre 129 personnes inscrites en formation (sous statut scolaire) en 2007 qui ont suivi l'année précédente le Bac pro Artisanat et métiers d'art, option Ébénisterie. Parmi elles, 22 redoublent, soit 5 % des scolaires inscrits en 2006.

Le nombre de poursuivants (BCP) est donc de 107 soit 37 % des candidats potentiels (admis scolaire 2007). 39 de ces poursuivants (36,4 %) vont en DMA Arts de l'habitat Décors, 24 (22,4 %) en CAP Arts du bois option C Marqueteur, et 13 (12,1 %) en CAP Arts du bois option A Sculpteur-Ornemaniste.

### **3.2.6.. Synthèse**

Cette option a été créée en 1990 dans le cadre de la 13<sup>ème</sup> CPC Arts appliqués. Elle appartient à un sous-groupe où le niveau V est dominant et en croissance ces dernières années. Elle a été rattachée en 2007 à la 10<sup>ème</sup> CPC Bois et dérivés.

Depuis 1998, ses effectifs ont dépassé 400, et 450 depuis 2002. Elle a donc trouvé sa place, mais il n'y a pas de BMA en concurrence. La part des apprentis paraît stabilisée autour de 6 % depuis 2002. La part des candidats issus de la formation continue est inférieure à 2 %.

Près de 70 % des élèves de première année de cette option provenaient en 2007 du CAP Ébéniste, et près de 11 % du BEP Bois et matériaux associés. 37 % des reçus en 2007 poursuivent immédiatement des études sous statut scolaire : DMA Arts de l'habitat Décors et une proportion équivalente cherche un complément de qualification par l'acquisition de l'une des options du CAP Arts du bois.

Plus de 10 % des effectifs sont dans l'académie de Poitiers, en 2001 comme en 2006, et sur cette période, la couverture géographique s'étend à toutes les académies sauf une (Limoges).

### 3.3. Bac pro Artisanat et métiers d'art Option Tapissier d'ameublement (1990-...)

- Cette option dépend du sous-groupe Arts du bois.

#### STRUCTURATION DE L'OFFRE DE CERTIFICATION ET DE FORMATION

Voir 3.2. Option Ébéniste.

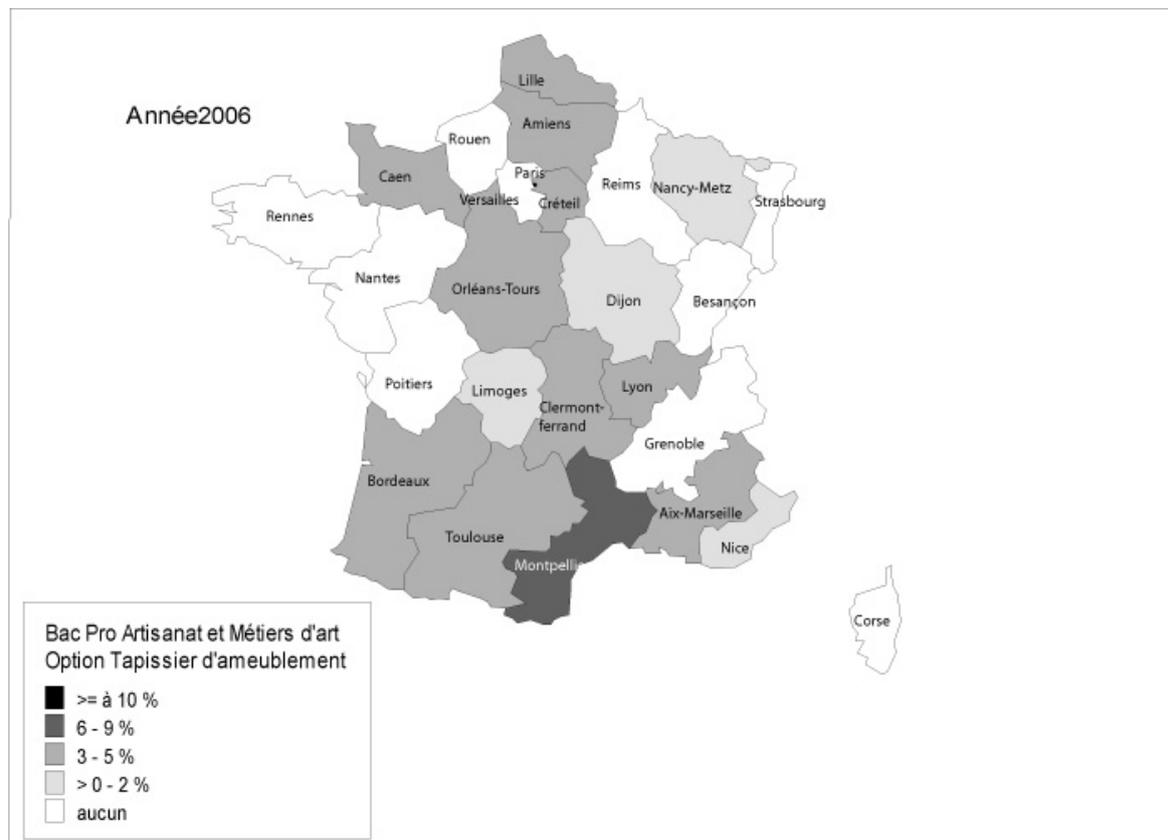
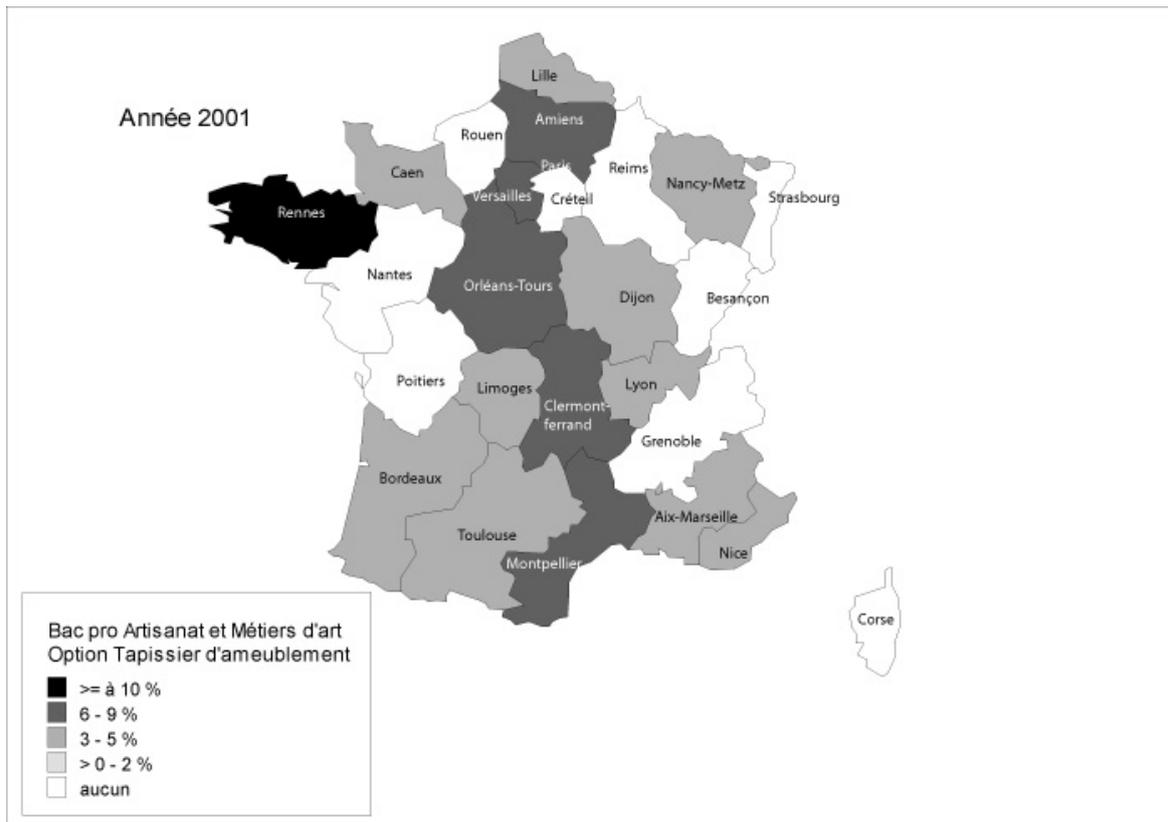
#### 3.3.1.Évolution des effectifs en dernière année de formation

Année	Apprentis		Scolaires		Total	Taux d'évolution
		%		%		
1991	0	0	26	100	26	
1992	11	22	39	78	50	
1993	9	9	91	91	100	
1994	12	8	130	92	142	
1995	13	7	163	93	176	100
1996	8	6	130	94	138	78
1997	0	0	145	100	145	82
1998	14	7	184	93	198	112
1999	0	0	197	100	197	112
2000	18	8	198	92	216	123
2001	0	0	182	100	182	103
2002	17	9	167	91	184	105
2003	20	10	184	90	204	116
2004	13	7	186	94	199	113
2005	18	8	196	92	214	122
2006	21	9	214	91	235	133
2007	22	10	181	90	201	114

#### 3.3.2.Évolution des effectifs de candidats à l'examen par régime d'inscription

Session	Total			Scolaires		Apprentis		Formation continue		Autres	
	Présents	Admis	%	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis
1992	26	19	73	26	19						
1993	60	45	75	49	35	11	10				
1994	107	89	83	95	78	9	9	3	2		
1995	138	98	71	124	85	12	12			2	1
1996	170	152	89	155	138	13	13	1		1	1
1997	139	114	82	128	103	8	8			3	3
1998	145	124	85	141	120	1	1	1	1	2	2
1999	195	167	85	179	154	14	11			2	2
2000	195	167	85	189	163	1	1	2	2	3	1
2001	220	182	82	193	163	19	17			8	2
2002	187	155	82	175	148					12	7
2003	187	152	81	164	137	14	11	1	1	8	3
2004	202	159	78	179	145	13	11	2	1	8	2
2005	197	168	85	178	153	14	13	2	2	3	
2006	207	169	81	187	155	11	11			9	3

### 3.3.3. Répartition des effectifs en formation par académie



### **3.3.4. Origine scolaire**

44,9 % des élèves de première année proviennent du CAP Tapissier en ameublement et en décor, et 41,1 % du CAP Tapissier en ameublement et en siège.

#### **TEXTES RÉGLEMENTAIRES**

##### **Arrêté du 27 septembre 1990 portant création du baccalauréat professionnel section Artisanat et métiers d'art et fixant les modalités de préparation et de délivrance de ce baccalauréat professionnel**

Art. 3. - L'accès en première année du cycle d'études conduisant au baccalauréat professionnel, section Artisanat et métiers d'art, est ouvert en priorité aux élèves titulaires d'un des diplômes suivants:

- C.A.P. Tapissier d'ameublement à deux options, préparé après la classe de troisième en ce qui concerne l'option Tapissier d'ameublement.

Peuvent également être admis:

Des candidats ayant interrompu leurs études et désirant reprendre leur formation s'ils justifient de trois années d'activités professionnelles.

##### **Arrêté du 29 juillet 1998 portant création du baccalauréat professionnel, spécialité artisanat et métiers d'art (option ameublement), et fixant ses modalités de préparation et de délivrance.**

Article 3.

L'accès en première année du cycle d'études conduisant au baccalauréat professionnel spécialité artisanat et métiers d'art, option tapissier d'ameublement est ouverte :

a) en priorité aux élèves titulaires du diplôme suivant :

- CAP Tapissier d'ameublement à deux options.

b) Sur décision du recteur, après avis de l'équipe pédagogique, peuvent également être admis les élèves :

- titulaires d'un BEP ou d'un CAP autres que ceux visés aux a) ci-dessus ;

- ayant interrompu leurs études et souhaitant reprendre leur formation s'ils justifient de deux années d'activité professionnelle ;

- ayant accompli une formation à l'étranger ;

Les candidats visés font l'objet d'une décision de positionnement qui fixe la durée de leur formation.

### **3.3.5. Poursuite d'études**

En 2007, la BCP enregistre 27 personnes inscrites en formation sous statut scolaire qui ont suivi cette option l'année précédente. Parmi elles, 8 redoublent. Le nombre de poursuivants est donc de 19 soit 12,2 % des candidats potentiels : 5 de ces poursuivants vont en classe de mise à niveau du BTS Arts appliqués, 2 en CAP Maroquinerie 2 en CAP Ébéniste, les autres vont dans des formations très diversifiées.

### **3.3.6. Synthèse**

Créée en 1990, cette option oscille autour de 200 personnes en année terminale depuis 1998. Sur la même période et par rapport à la même population, la part des apprentis varie entre 8 % et 10 %. Celle des candidats à l'examen au titre de la formation continue est quasi inexistante.

Plus de 80 % des élèves de première année de cette option provenaient en 2005 d'une des deux options du CAP Tapissier (Ameublement en décor, Ameublement en siège) Un peu plus de 10 % des reçus en 2007 (par rapport à 24,4 % pour l'ensemble des Bac pro) poursuit immédiatement des études sous statut scolaire.

La formation se trouve dans deux tiers des académies, avec une implantation assez stable, mais la faiblesse des effectifs concernés doit inciter à la prudence dans les interprétations.

### 3.4. Bac pro Artisanat et métiers d'art Option Vêtement et accessoires de mode (1990-...)

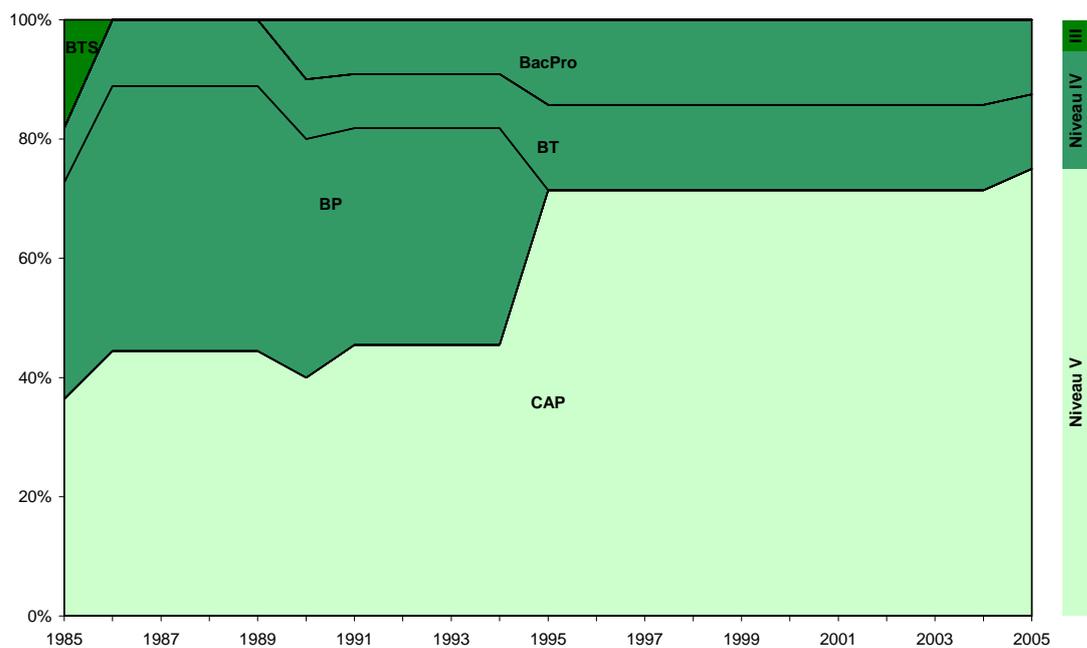
Cette option est rattachée au sous-groupe Art textile et mode.

#### ▪ STRUCTURATION DE L'OFFRE DE CERTIFICATION ET DE FORMATION

##### A – Offre de certification

ANNEE	DMA	Bac pro	BMA	BP	BT	CAP
1986				4	1	4
1987	1			4	1	4
1988	1			4	1	4
1989	1			4	1	4
1990	1	1		4	1	4
1991	1	1		4	1	5
1992	1	1		4	1	5
1993	1	1	1	4	1	5
1994	1	1	2	4	1	5
1995	1	1	2		1	5
1996	1	1	2		1	5
1997	1	1	2		1	5
1998	1	1	2		1	5
1999	1	1	2		1	5
2000	1	1	2		1	5
2001	1	1	2		1	5
2002	1	1	2		1	5
2003	1	1	2		1	5
2004	1	1	2		1	5
2005	1	1	2		1	6

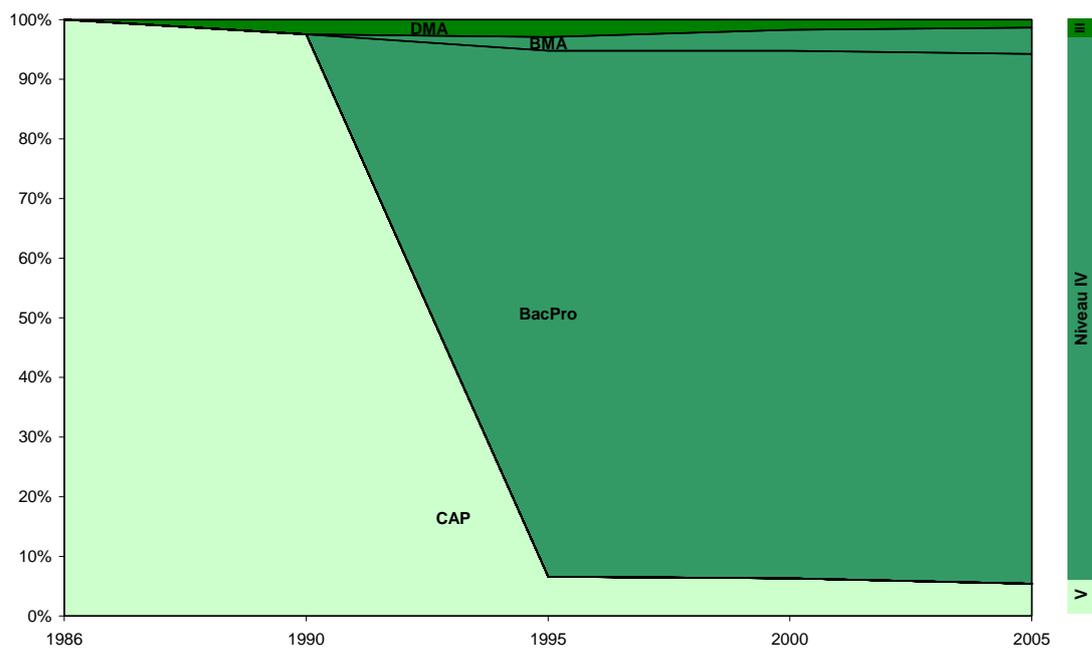
Répartition du nombre de spécialités par diplôme et niveau de formation  
CPC Arts appliqués - Art textile et mode



**B – Évolution des effectifs en dernière année de formation de l'ensemble des diplômes du sous-groupe**

NIVEAU	DIPLOMES	1986	%	1990	%	1995	%	2000	%	2005	%
III	DMA			12	2,5	19	2,9	17	1,7	15	1,3
<b>Total III</b>				<b>12</b>	<b>2,5</b>	<b>19</b>	<b>2,9</b>	<b>17</b>	<b>1,7</b>	<b>15</b>	<b>1,3</b>
IV	Bac Pro					576	88,2	884	88,5	1002	88,8
IV	BMA					15	2,3	35	3,5	50	4,4
<b>Total IV</b>						<b>591</b>	<b>90,5</b>	<b>919</b>	<b>92,0</b>	<b>1052</b>	<b>93,3</b>
V	CAP	285	100	472	97,5	43	6,6	63	6,3	61	5,4
<b>Total V</b>		<b>285</b>	<b>100</b>	<b>472</b>	<b>97,5</b>	<b>43</b>	<b>6,6</b>	<b>63</b>	<b>6,3</b>	<b>61</b>	<b>5,4</b>
<b>Total</b>		<b>285</b>	<b>100</b>	<b>484</b>	<b>100,0</b>	<b>653</b>	<b>100,0</b>	<b>999</b>	<b>100,0</b>	<b>1128</b>	<b>100,0</b>

**Effectifs par diplôme et niveau de formation (scolaires + apprentis)**  
CPC Arts appliqués - Art textile et mode



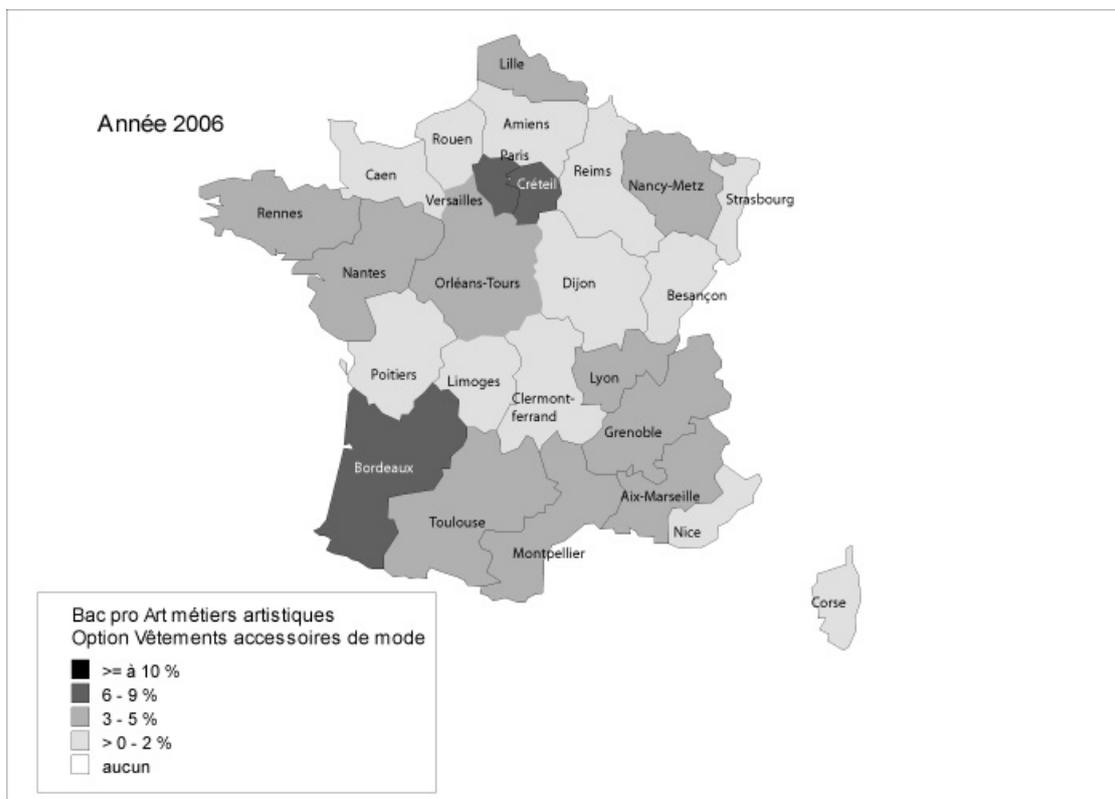
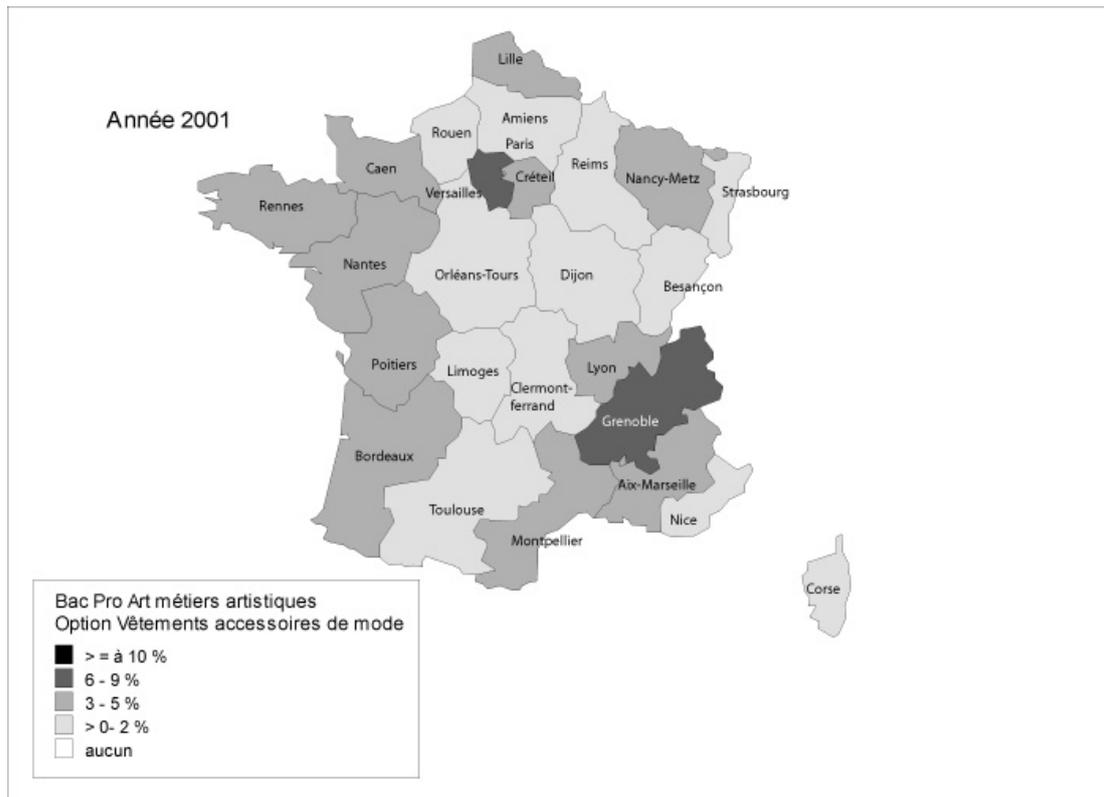
**3.4.1.Évolution des effectifs en dernière année de formation**

Année	Apprentis	%	Scolaires	%	Total	Taux d'évolution
1991	0	0	70	100	70	
1992	0	0	222	100	222	
1993	0	0	436	100	436	
1994	0	0	540	100	540	
1995	0	0	576	100	576	100
1996	0	0	639	100	639	111
1997	2	0	719	100	721	125
1998	0	0	748	100	748	130
1999	7	1	827	99	834	145
2000	15	2	869	98	884	153
2001	9	1	903	99	912	158
2002	10	1	904	99	914	159
2003	9	1	877	99	886	154
2004	13	1	955	99	968	168
2005	9	1	993	99	1002	174
2006	8	1	1086	99	1094	190
2007	13	1	1089	99	1102	191

### 3.4.2.Évolution des effectifs de candidats à l'examen par régime d'inscription

Session	Total			Scolaires		Apprentis		Formation continue		Autres	
	Présents	Admis	%	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis
1992	56	47	83	56	47						
1993	249	201	80	249	201						
1994	404	338	83	404	338						
1995	606	548	90	606	548						
1996	568	470	82	555	460			2	2	11	8
1997	618	495	80	599	486			3	2	16	7
1998	730	604	82	715	598	2	1	1	1	12	4
1999	749	591	78	726	580			1	1	22	10
2000	839	683	81	802	663	8	5	2	1	27	14
2001	856	689	80	830	679	2	1			24	9
2002	897	716	79	861	696	9	6	1	1	26	13
2003	945	770	81	897	745	13	12	1	1	34	12
2004	907	732	80	860	709	14	8	1	1	32	14
2005	980	773	78	933	756	12	10	1	1	34	6
2006	1017	891	87	963	853	15	12			39	26
2007	1086	928	85	1042	902	21	17	2	1	21	8

### 3.4.3. Répartition des effectifs en formation par académie



#### **3.4.4. Origine scolaire**

88,9 % des élèves de première année de cette option proviennent du BEP Métiers de la mode et industries connexes (géré par la CPC Habillement), diplôme qui succède aux BEP Matériaux souples (1990-1998) et Vêtement sur mesure et accessoire (1992-1998).

#### **TEXTES RÉGLEMENTAIRES**

##### **Arrêté du 29 juillet 1998 portant création du baccalauréat professionnel, spécialité Artisanat et métiers d'art (option Vêtement et accessoire de mode), et fixant ses modalités de préparation et de délivrance**

Art. 3. - L'accès en première année du cycle d'études conduisant au baccalauréat professionnel, spécialité Artisanat et métiers d'art (option Vêtement et accessoire de mode), est ouvert :

a) En priorité aux élèves titulaires des diplômes suivants :

- BEP Fabrication de vêtement sur mesure ;
- BEP Vêtement, mesure et création ;
- BEP Technique du cuir et matériaux associés ;
- CAP Couture ;
- CAP Tailleur ;
- BEP Cuirs et peaux à deux options ;
- CAP Couture flou ;
- CAP Corset sur mesure ;
- CAP Fabrication de vêtement de peau ;
- CAP Maroquinerie ;
- CAP Fabrication de chaussure ;
- CAP Sellerie générale ;
- CAP Cordonnier bottier ;
- CAP Coupeur en fourrure ;
- CAP Mécanicien en fourrure ;
- CAP Coupeur gantier ;
- CAP Mécanicienne gantière ;
- CAP Brodeuse, options Broderie blanche, Broderie d'art, Broderie machine et passementerie ;
- CAP Broderie d'or ;
- CAP Métiers de la maroquinerie ;
- CAP Fabrication mécanique de la chaussure ;

b) Sur décision du recteur, après avis de l'équipe pédagogique, peuvent également être admis les élèves :

- titulaires d'un BEP ou d'un CAP autres que ceux visés au a ci-dessus ;
- ayant accompli au moins la scolarité complète d'une classe de première ;
- titulaires d'un diplôme ou titre homologué ou classé au niveau V ;
- ayant interrompu leurs études et souhaitant reprendre leur formation s'ils justifient de deux années d'activité professionnelle ;
- ayant accompli une formation à l'étranger.

Les candidats visés au b font l'objet d'une décision de positionnement qui fixe la durée de leur formation.

#### **3.4.5. Poursuite d'études**

En 2007, la BCP enregistre 171 personnes inscrites en formation sous statut scolaire qui ont suivi cette option l'année précédente. Parmi elles, 37 redoublent, soit 3,4 % des inscrits scolaires en 2006. Le nombre de poursuivants est donc de 134 soit 14,8 % des candidats potentiel. 58 (43,2 %) de ces poursuivants vont en

BTS industries des matériaux souples, 11 (8,2 %) en Mention complémentaire de niveau IV Services financiers et 10 (7,4 %) en Mention complémentaire de niveau V Essayage et retouche.

### ***3.4.6.Synthèse***

Cette option a été créée en 1990, dans le groupe Art du textile et de la mode, caractérisé par l'importance du niveau IV dont la part des élèves de terminale représente 90 % de l'ensemble de la population. En regard, la part de niveau V de la même population est inférieure à 2 % depuis 2000 et le niveau III représente peu d'effectifs.

Cette option connaît une croissance régulière depuis sa création et concerne un millier d'élèves de terminale depuis 2005. Parmi eux, la part des apprentis est faible. Celle des candidats à l'examen au titre de la formation continue est quasi inexistante.

Près de 90 % des élèves de première année de cette option provenaient en 2005 du BEP Métiers de la mode et industries connexes. 15 % des reçus en 2007 (par rapport à 24,4 % pour l'ensemble des Bac pro) poursuivent immédiatement des études sous statut scolaire. Ils se dirigent, pour quatre sur dix, vers le BTS Industries des matériaux souples, puis (moins de un sur dix) vers la mention complémentaire de niveau IV Services financiers et la Mention complémentaire de niveau V Essayage retouche.

Géographiquement, la répartition des effectifs en formation couvre l'ensemble des académies.

### 3.5. Bac pro Artisanat et métiers d'art Option Communication graphique (1991-...)

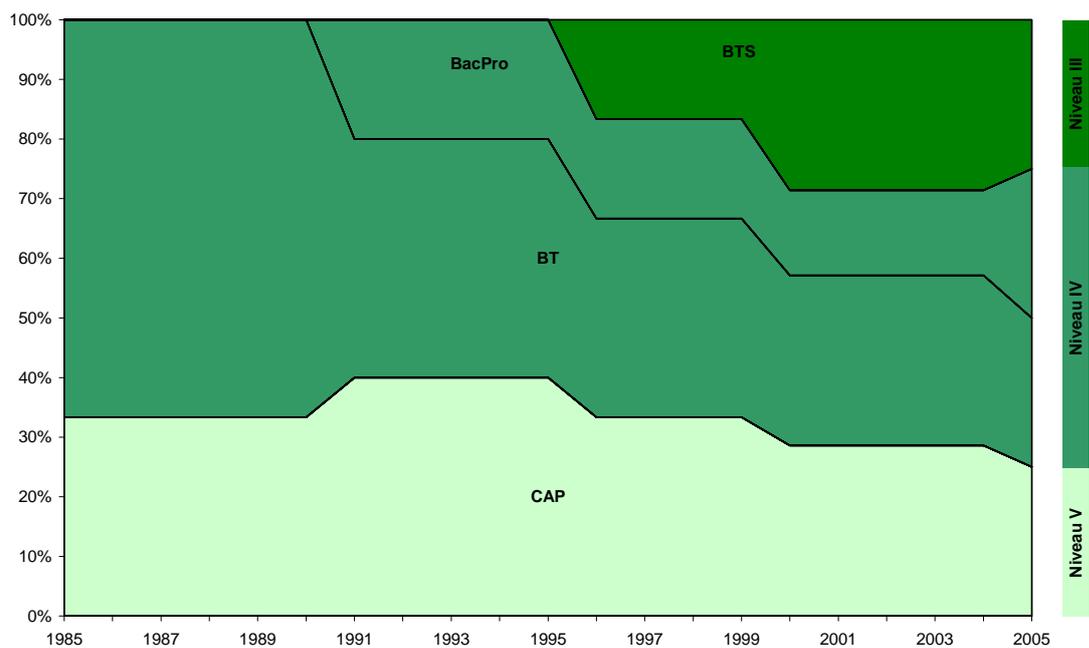
Cette option est rattachée au sous-groupe Communication.

#### STRUCTURATION DE L'OFFRE DE CERTIFICATION ET DE FORMATION

##### A – Offre de certification

ANNEE	DMA	BTS	Bac pro	BMA	BT	CAP
1986					2	1
1987					2	1
1988					2	1
1989					2	1
1990					2	1
1991			1		2	2
1992			1		2	2
1993			1		2	2
1994			1		2	2
1995			1		2	2
1996		1	1		2	2
1997		1	1		2	2
1998	4	1	1		2	2
1999	4	1	1	2	2	2
2000	4	2	1	2	2	2
2001	4	2	1	2	2	2
2002	4	2	1	2	2	2
2003	4	2	1	2	2	2
2004	4	2	1	2	2	2
2005	4	2	2	2	2	2

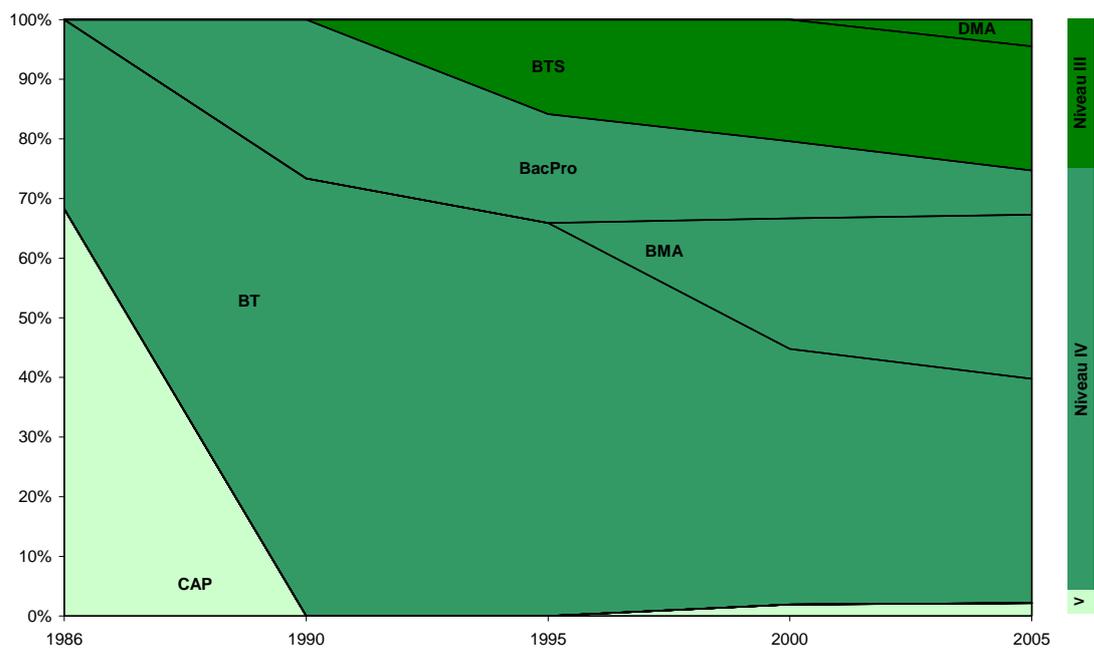
**Répartition du nombre de spécialités par diplôme et niveau de formation**  
CPC Arts appliqués - sous commission Communication



**B - Évolution des effectifs en dernière année de formation de l'ensemble des diplômes du sous-groupe**

NIVEAU	DIPLOMES	1986	%	1990	%	1995	%	2000	%	2005	%
III	BTS					241	15,8	547	20,4	813	20,8
III	DMA									175	4,5
<b>Total III</b>						<b>241</b>	<b>15,8</b>	<b>547</b>	<b>20,4</b>	<b>988</b>	<b>25,3</b>
IV	Bac Pro			212	26,6	278	18,3	346	12,9	290	7,4
IV	BMA							587	21,9	1074	27,5
IV	BT	159	31,8	584	73,4	1003	65,9	1149	42,9	1469	37,6
<b>Total IV</b>		<b>159</b>	<b>31,8</b>	<b>796</b>	<b>100,0</b>	<b>1281</b>	<b>84,2</b>	<b>2082</b>	<b>77,7</b>	<b>2833</b>	<b>72,5</b>
V	CAP	342	68,2					52	1,9	85	2,2
<b>Total V</b>		<b>341</b>	<b>68,2</b>					<b>52</b>	<b>1,9</b>	<b>85</b>	<b>2,2</b>
<b>Total</b>		<b>500</b>	<b>100,0</b>	<b>796</b>	<b>100,0</b>	<b>1522</b>	<b>100,0</b>	<b>2681</b>	<b>100,0</b>	<b>3906</b>	<b>100,0</b>

Effectifs par diplôme et niveau de formation (scolaires + apprentis)  
CPC Arts appliqués - Communication



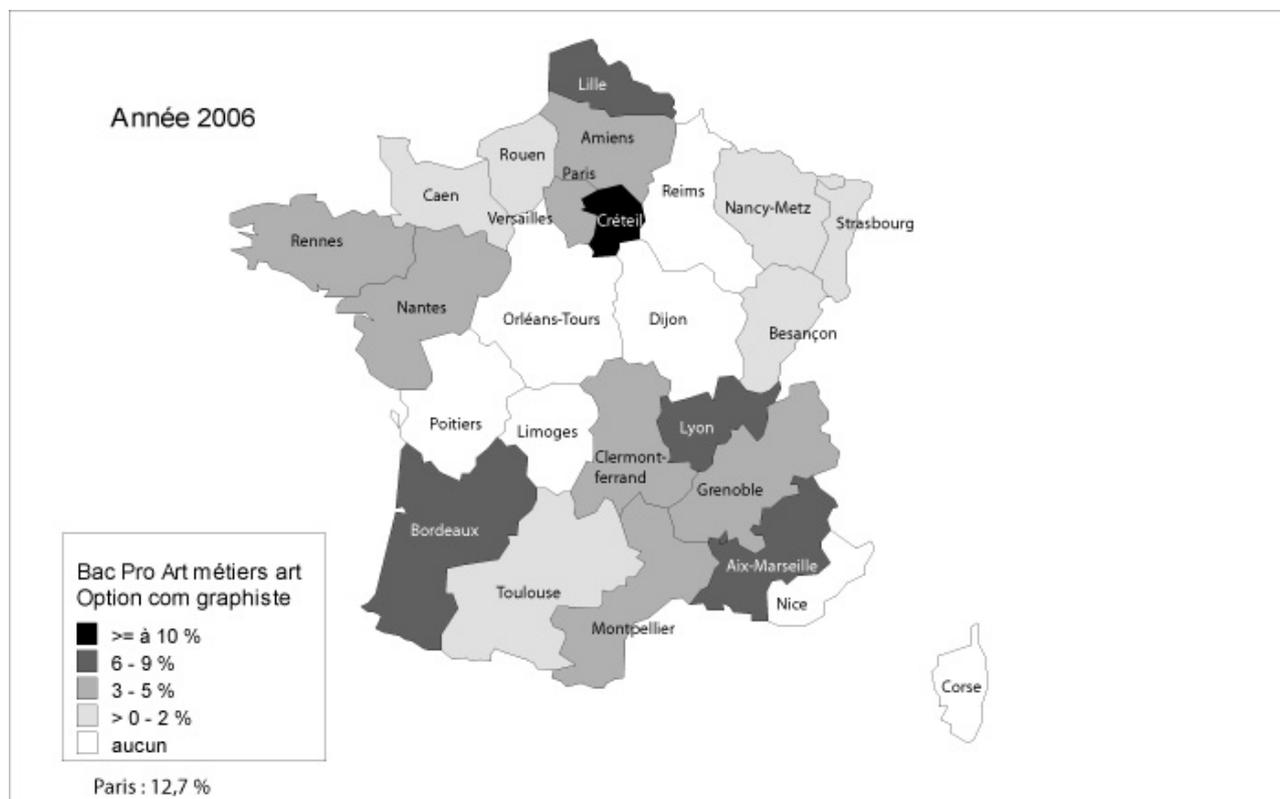
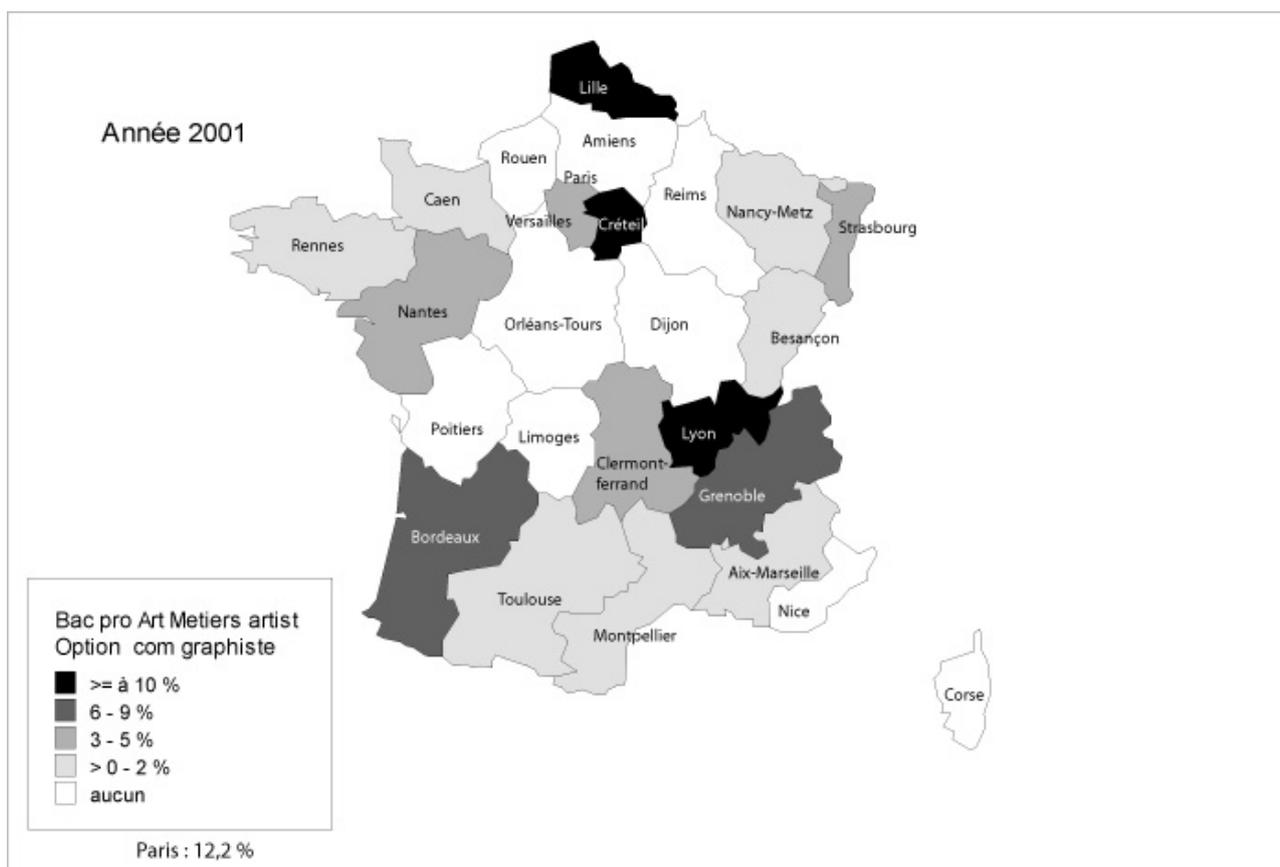
### 3.5.1.Évolution des effectifs en dernière année de formation

Année	Apprentis	%	Scolaires	%	Total	Taux d'évolution
1993	6	5	120	95	126	
1994	47	24	151	76	198	
1995	31	13	210	87	241	
1996	56	18	252	82	308	
1997	56	16	289	84	345	100
1998	57	15	323	85	380	110
1999	64	13	427	87	491	142
2000	84	15	463	85	547	159
2001	94	16	505	84	599	174
2002	109	16	567	84	676	196
2003	90	14	556	86	646	187
2004	108	14	644	86	752	218
2005	95	12	718	88	813	236
2006	95	12	716	88	811	235
2007	93	11	726	89	819	237

### 3.5.2.Évolution des effectifs de candidats à l'examen par régime d'inscription

Session	Total			Scolaires		Apprentis		Formation continue		Autres	
	Présents	Admis	%	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis
1993	15	8	53	15	8						
1994	114	102	89	108	98	6	4				
1995	222	184	82	191	158	31	26				
1996	241	201	83	200	176	27	18	9	6	5	1
1997	303	260	85	237	220	50	29	8	7	8	4
1998	326	286	87	279	260	31	20	7	3	9	3
1999	396	339	85	319	283	57	44	9	5	11	7
2000	494	438	88	416	380	61	47	5	4	12	7
2001	605	462	76	502	398	72	48	7	4	24	12
2002	677	537	79	487	410	90	58	39	25	61	44
2003	715	569	79	528	448	88	58	47	35	52	28
2004	710	599	84	555	495	78	58	24	12	53	34
2005	819	648	79	628	543	95	58	44	14	52	33
2006	905	713	78	678	585	81	48	93	51	53	29
2007	902	692	76	697	569	73	44	73	48	59	31

### 3.5.3. Répartition des effectifs en formation par académie



### **3.5.4. Origine scolaire**

65,4 % des élèves de première année de cette option proviennent du CAP Dessinateur d'exécution en communication graphique (diplôme qui succède au CAP Dessinateur d'exécution en publicité), 5,5 % du BEP Métiers de la communication des industries graphiques, 5 % du CAP Signalétique enseigne et décor (anciennement CAP Agent d'exécution graphiste décorateur).

#### **TEXTES RÉGLEMENTAIRES**

##### **Arrêté du 26 septembre 1991 portant création des options Arts de la pierre, Communication graphique et Photographie du baccalauréat professionnel, section Artisanat et métiers d'art, et fixant leurs modalités de préparation et de délivrance**

Art. 3. - L'accès en première année du cycle d'études conduisant au baccalauréat professionnel, section Artisanat et métiers d'art, est ouvert en priorité aux élèves titulaires d'un des diplômes suivants:

En ce qui concerne l'option Communication graphique:

- C.A.P. Photographie;
- C.A.P. Sérigraphie;

Tout B.E.P. ou C.A.P. des industries graphiques (groupe 14), préparés après la classe de troisième.

Des candidats ayant interrompu leurs études et désirant reprendre leur formation s'ils justifient de trois années d'activités professionnelles.

##### **Arrêté du 29 juillet 1998 portant création du baccalauréat professionnel, spécialité Artisanat et métiers d'art (option Communication graphique), et fixant ses modalités de préparation et de délivrance**

Art. 3. - L'accès en première année du cycle d'études conduisant au baccalauréat professionnel, spécialité Artisanat et métiers d'art (option Communication graphique), est ouvert :

a) En priorité aux élèves titulaires des diplômes suivants :

- CAP Dessinateur d'exécution en publicité ;
- CAP Agent d'exécution graphiste décorateur ;
- CAP Enseigne lumineuse ;
- CAP Photographie ;
- CAP Sérigraphie ;

Tout BEP ou CAP des industries graphiques ;

b) Sur décision du recteur, après avis de l'équipe pédagogique, peuvent également être admis les élèves :

- titulaires d'un BEP ou d'un CAP autres que ceux visés au a ci-dessus ;
- ayant accompli au moins la scolarité complète d'une classe de première ;
- titulaires d'un diplôme ou titre homologué ou classé au niveau V ;
- ayant interrompu leurs études et souhaitant reprendre leur formation s'ils justifient de deux années d'activité professionnelle ;
- ayant accompli une formation à l'étranger.

Les candidats visés au b font l'objet d'une décision de positionnement qui fixe la durée de leur formation.

### **3.5.5. Poursuite d'études**

En 2007, la BCP enregistre 92 personnes inscrites en formation sous statut scolaire qui ont suivi cette option l'année précédente. Parmi elles, 24 redoublent soit 3,3 % des inscrits scolaires en 2006.

Le nombre de poursuivants est donc de 68 soit 11,9 % des candidats potentiels : 20 (29,4 %) de ces poursuivants vont en classe de mise à niveau du BTS Arts appliqués, 9 (13,2 %) en BTS Communication

graphique option Étude et réalisation de produits graphiques et 8 (11,7 %) en BTS communication visuelle multimédia.

### *3.5.6.Synthèse*

Cette option appartient au groupe communication, qui se caractérise depuis 1990 par un faible taux d'élèves en année terminale de niveau V (autour de 2 %), un taux élevé mais décroissant d'élèves en année terminale de niveau IV (84 % en 1995, 72,5 % en 2005, à noter que le BT constitue la préparation la plus fréquentée) et un taux croissant d'élèves en année terminale de niveau III (16 % en 1995, 25 % en 2005). Créée en 1991, cette option a connu une croissance relativement forte et régulière, pour dépasser légèrement 700 élèves en année terminale en 2005. La part des apprentis y oscille entre 12 % et 18 % mais tend à décroître sur la période 1996-2005. Les candidats à l'examen au titre de la formation continue représentent 5 % à 6 % de l'ensemble depuis 2002.

Près des deux tiers des élèves de première année de cette option provenaient en 2005 du CAP Dessinateur d'exécution en communication graphique, un sur vingt du BEP Métiers de la communication des industries graphiques, et la même proportion du CAP Signalisation enseigne et décor.

12 % des admis au Bac pro en 2007 (par rapport à 24,4 % pour l'ensemble des Bac pro) poursuivent immédiatement des études sous statut scolaire. Ils se dirigent, pour un sur deux, vers une classe de mise à niveau du BTS Arts appliqués, et, pour un peu plus de un sur dix respectivement soit vers le BTS Communication graphique, option Étude et réalisation de produits graphiques, soit vers le BTS Communication visuelle : multimédia.

Progressivement, cette formation semble dispenser dans l'ensemble des académies.

Option rattachée en 2007 à la CPC Communication graphique et audiovisuel.

### 3.6. Bac pro Artisanat et métiers d'art Option Métiers de l'enseigne et de la signalétique (2005-...)

#### STRUCTURATION DE L'OFFRE DE CERTIFICATION ET DE FORMATION

Voir point 3.5.

#### *3.6.1.Évolution des effectifs en dernière année de formation*

Année	Scolaires
2006	5
2007	23

#### *3.6.2.Évolution des effectifs de candidats à l'examen par régime d'inscription*

Session	Total			Scolaires		Apprentis		Formation continue		Autres	
	Présents	Admis	%	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis
2007	6	6	100	5	5					1	1

#### *3.6.3.Répartition des effectifs en formation par académie*

Non traitée

#### *3.6.4.Origine scolaire*

21,1 % des élèves de première année de cette option proviennent du CAP Signalétique, enseigne et décor, 13,4 % du CAP Sérigraphie industrielle et 13,4 % de la 1re pro Arts et métier d'art : enseigne signalétique.

#### **TEXTES RÉGLEMENTAIRES**

**Arrêté du 11 juillet 2005 portant création du baccalauréat professionnel spécialité artisanat et métiers d'art, options « verrerie scientifique et technique » et « métiers de l'enseigne et de la signalétique », et fixant ses modalités de préparation et de délivrance**

Art. 3. - L'accès en première année du cycle d'études conduisant au baccalauréat professionnel, section Artisanat et métiers d'art, est ouvert en priorité aux élèves titulaires d'un des diplômes suivants :

En ce qui concerne l'option Communication graphique:

C.A.P. Dessinateur d'exécution en publicité;

C.A.P. Agent d'exécution graphiste décorateur;

C.A.P. Enseigne lumineuse, préparés après la classe de troisième.

a) Peuvent également être admis:

En ce qui concerne l'option Communication graphique:

C.A.P. Photographie;

C.A.P. Sérigraphie;

Tout B.E.P. ou C.A.P. des industries graphiques (groupe 14), préparés après la classe de troisième.

b) Des candidats ayant interrompu leurs études et désirant reprendre leur formation s'ils justifient de trois années d'activités professionnelles.

### ***3.6.5.Poursuite d'études***

Pas de données disponibles.

### ***3.6.6.Synthèse***

Cette option appartient au sous-groupe Communication, qui se caractérise depuis 1990 par un faible taux d'élèves en année terminale de niveau V (autour de 2 %), un taux élevé mais décroissant d'élèves en année terminale de niveau IV (84 % en 1995, 72,5 % en 2005, à noter que le BT constitue la préparation la plus fréquentée) et un taux croissant d'élèves en année terminale de niveau III (16 % en 1995, 25 % en 2005).

Elle a été créée en 2005, rassemble un petit effectif (23 en 2007) et est présente dans deux académies : Nancy-Metz et Aix-Marseille. On peut mentionner une relative diversité dans l'alimentation des premières années (CAP Métiers de l'enseigne signalétique, CAP Sérigraphie industrielle, ..).

### 3.7. Bac pro Artisanat et métiers d'art Option Verrerie scientifique et technique (2005-...)

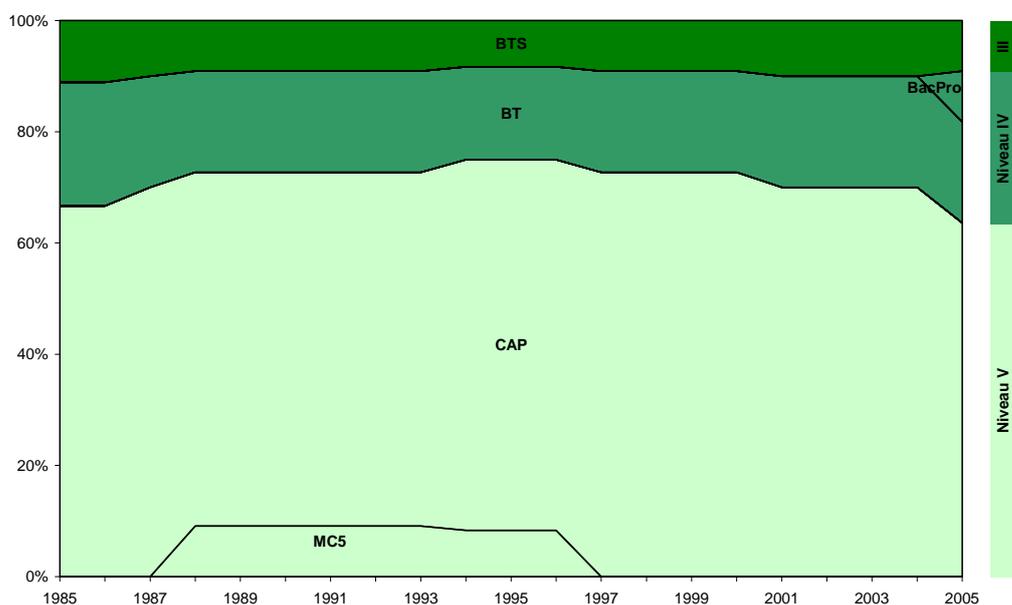
Cette option est rattachée au sous-groupe Arts du feu.

#### STRUCTURATION DE L'OFFRE DE CERTIFICATION ET DE FORMATION

##### A – Offre de certification

ANNEE	BTS	Bac pro	BMA	BT	CAP	MC5
1986	1			2	6	
1987	1			2	7	
1988	1			2	7	1
1989	1			2	7	1
1990	1			2	7	1
1991	1			2	7	1
1992	1			2	7	1
1993	1			2	7	1
1994	1		1	2	8	1
1995	1		2	2	8	1
1996	1		2	2	8	1
1997	1		2	2	8	
1998	1		2	2	8	
1999	1		2	2	8	
2000	1		2	2	8	
2001	1		2	2	7	
2002	1		2	2	7	
2003	1		2	2	7	
2004	1		2	2	7	
2005	1	1	2	2	7	

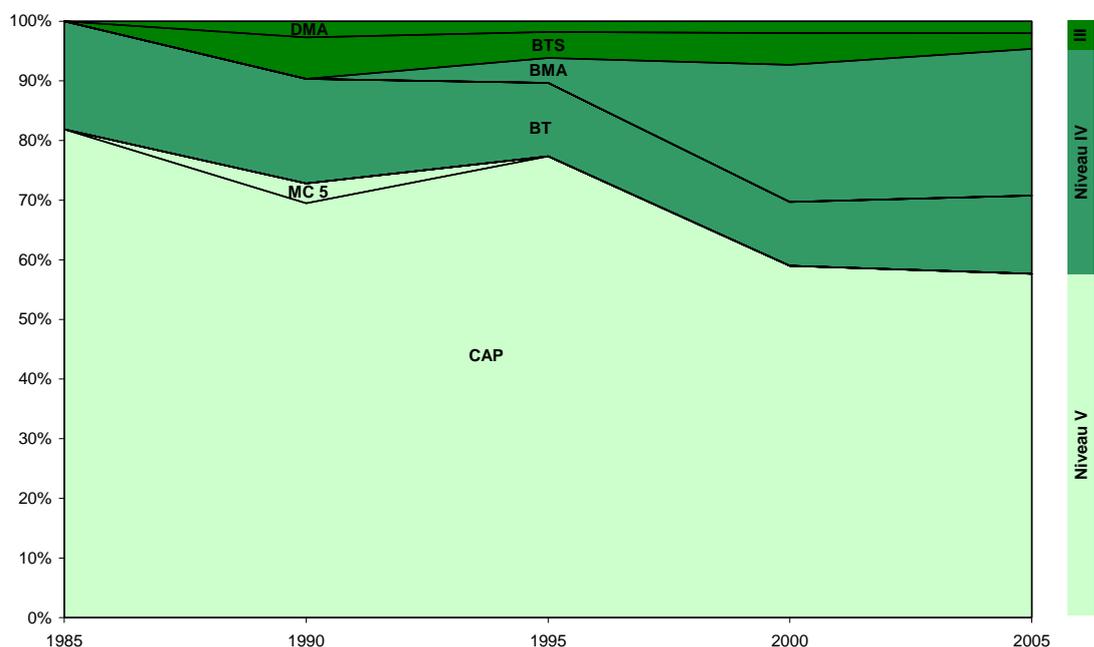
Répartition du nombre de spécialités par diplôme et niveau de formation  
CPC Arts appliqués - sous commission Arts du feu



## B - Évolution des effectifs en dernière année de formation de l'ensemble des diplômés du sous-groupe

NIVEAU	DIPLOMES	1986	%	1990	%	1995	%	2000	%	2005	%
III	BTS	21	8,3	23	6,9	22	4,4	30	5,3	13	2,6
III	DMA			9	2,7	9	1,8	11	2,0	10	2,0
<b>Total III</b>		<b>21</b>	<b>8,3</b>	<b>32</b>	<b>9,7</b>	<b>31</b>	<b>6,2</b>	<b>41</b>	<b>7,3</b>	<b>23</b>	<b>4,6</b>
IV	BMA					21	4,2	129	23,0	122	24,6
IV	BT	22	8,7	58	17,5	62	12,3	60	10,7	65	13,1
<b>Total IV</b>		<b>22</b>	<b>8,7</b>	<b>58</b>	<b>17,5</b>	<b>83</b>	<b>16,5</b>	<b>189</b>	<b>33,7</b>	<b>187</b>	<b>37,7</b>
V	CAP	211	83,1	230	69,5	389	77,3	331	59,0	286	57,7
V	MC			11	3,3						
<b>Total V</b>		<b>211</b>	<b>83,1</b>	<b>241</b>	<b>72,8</b>	<b>389</b>	<b>77,3</b>	<b>331</b>	<b>59,0</b>	<b>286</b>	<b>57,7</b>
<b>Total</b>		<b>254</b>	<b>100</b>	<b>331</b>	<b>100,0</b>	<b>503</b>	<b>100,0</b>	<b>561</b>	<b>100,0</b>	<b>496</b>	<b>100,0</b>

Effectifs par diplôme et niveau de formation (scolaires + apprentis)  
CPC Arts appliqués - Arts du feu



### 3.7.1.Évolution des effectifs en dernière année de formation

Année	Scolaires
2006	18
2007	24

### 3.7.2.Évolution des effectifs de candidats à l'examen par régime d'inscription

Session	Total			Scolaires		Apprentis		Formation continue		Autres	
	Présents	Admis	%	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis
2007	4	4	100	4	4						

### 3.7.3.Répartition des effectifs en formation par académie

Non traitée

### 3.7.4.Origine scolaire

46,4 % des élèves de 1<sup>er</sup> année proviennent du CAP Arts et techniques du verre option Verrier main, 28,5 % de l'option Tailleur graveur et 14,2 % de l'option Verrier chalumiste.

## TEXTES RÉGLEMENTAIRES

**Arrêté du 11 juillet 2005 portant création du baccalauréat professionnel spécialité artisanat et métiers d'art, options « verreries scientifique et technique » et « métiers de l'enseigne et de la signalétique », et fixant ses modalités de préparation et de délivrance**

**Art. 3. - L'accès en première année du cycle d'études conduisant au baccalauréat professionnel, section Artisanat et métiers d'art, est ouvert en priorité aux élèves titulaires d'un des diplômes suivants:**

.../...En ce qui concerne l'option Communication graphique:

C.A.P. Dessinateur d'exécution en publicité;

C.A.P. Agent d'exécution graphiste décorateur;

C.A.P. Enseigne lumineuse, préparés après la classe de troisième. En ce qui concerne l'option Photographie:

C.A.P. Photographie, préparé après la classe de troisième.

Peuvent également être admis:

a) Des élèves titulaires d'un des diplômes suivants:

C.A.P. Photographie;

C.A.P. Sérigraphie;

Tout B.E.P. ou C.A.P. des industries graphiques (groupe 14), préparés après la classe de troisième.

b) Des candidats ayant interrompu leurs études et désirant reprendre leur formation s'ils justifient de trois années d'activités professionnelles.

### 3.7.5.Poursuite d'études

En 2007, la BCP enregistre cinq personnes inscrites en formation sous statut scolaire qui ont suivi cette option l'année précédente. Il n'y a pas de redoublants et les 5 poursuivants vont en DMA Décor d'architecture option Verrerie cristal.

### ***3.7.6.Synthèse***

Cette option appartient au groupe Arts du feu, comprenant près de 58 % d'élèves en terminale de niveau V (tous CAP) et près de 38 % de niveau IV. Elle est très largement alimentée par les titulaires d'une des options du CAP Arts et techniques du verre. Créée en 2008, elle comprend 20 élèves, tous dans l'académie de Clermont-Ferrand

## **ANNEXE A - EXTRAITS DES COMPTES RENDUS DE LA CPC - RÉCAPITULATIF**

---

08/03/85

- La qualification minimale, seuil d'exercice autonome (artisanal) du métier d'art, se situe au niveau IV, correspondant à une activité du type :

→ technicien : mise au point des produits du métier (étude et construction) et de leur production selon le mode traditionnel actualisé (analyse de fabrication)

→ praticien : réalisation hautement qualifiée (deuxième degré) fondée sur l'acquisition préalable des bases du métier.

La capacité de création est attachée à des compétences minimales de niveau III.

Suit une énumération par domaines, diplômes et niveaux...

06/02/86

- La filière essaie de se structurer autour des BMA et DMA. Pas de référence aux Bac pro.

-

13/05/86

- Le Bac pro entraînera la remise en cause des BTn et BT existants.

-

01/07/87

- Rappel du système initial prévu pour les diplômes de niveau IV, comportant deux sanctions uniquement différenciées par le niveau des épreuves d'enseignement général : BMA (type IV A) et BP (type IV B), la progression demeurant ouverte pour les titulaires du BP par acquisition du module IV A donnant droit à acquisition du BMA en vue de l'accès aux fonctions de niveau III.

- Demande d'un décret cadre pour le BMA, présenté au CEGT. L'administration rappelle que cette procédure n'est pas applicable aux diplômes de niveau IV.

04/03/88

- Confirmation du schéma BMA-BP au niveau IV, avec demande de procédure dérogatoire pour une formation en 4 ans au BMA après la seconde, la première correspondant au niveau du CAP.

15/12/88

- Examen de la création d'un diplôme de niveau IV dans le domaine du maquillage. Esthétique (donc soins personnels) ou décor et costume ? Un groupe de travail sera constitué.

27/06/89

- Projet de création d'un diplôme de niveau IV des Arts du cirque et d'un DMA des Arts du cirque.

- Proposition d'étude d'un Bac pro Artisanat et métiers d'art. Les professionnels qui ont mis en place des BMA s'opposent à cette substitution. Ceux qui n'avaient rien au niveau IV sont satisfaits. Un groupe de travail doit approfondir la réflexion.

24/10/89

- Le Secrétaire général des CPC rappelle que seules les formations très rares, de l'ordre d'une section au plan national, pourraient être traitées dans un dispositif particulier à créer. Les professionnels manifestent leur attachement au BMA. Ils insistent pour que ce diplôme soit maintenu durant le processus de mise en place des Bac pro. En ce qui concerne les différentes options proposées :

- ➔ Art de la mode, accord, mais demande d'un titre moins ambigu
- ➔ Ebénisterie, accord avec maintien du BMA
- ➔ Tapisserie d'ameublement, accord, mais désaccord qu'il ne soit pas créé un BMA dans le secteur
- ➔ Horlogerie, accord.

27/04/90

- Réflexion sur la mise en place d'une réglementation sur les Brevets des métiers d'art, suite à un communiqué de presse de la Présidence de la République à l'issue du Conseil des ministres du 04/04/90 mentionnant qu'à côté du Bac pro des métiers d'art seraient créés des Brevets des métiers d'art de niveau IV. Le point qui pose problème dans le Bac pro est « l'horaire de formation, le BMA ferait acquérir une expérience du métier plus approfondie parce qu'un horaire plus approprié en entreprise ou chez l'artisan ».

- En ce qui concerne la création d'un Bac pro Artisanat et métiers d'art, le dossier provisoire fait l'objet de diverses remarques.

05/06/90

- Avis sur le projet de décret réglementant les Brevets de métiers d'art. Le Secrétaire général des CPC précise qu'il lui semble difficile que le BMA permette l'entrée dans l'enseignement supérieur, puisqu'il ne confère pas le grade de bachelier.

- Le Bac pro Artisanat et métiers d'art est adopté, avec les options Horlogerie, Vêtement et accessoire de mode, Tapissier d'ameublement, Ebéniste.

12/03/91

- Création au niveau IV d'un Brevet des métiers du spectacle, option Techniques d'habillement.
- Projets d'option du Bac pro Artisanat et Métiers d'art : Arts de la pierre, Arts de la photographie, Communication et signalétique.
- Proposition de création de BMA : Reliure, Facture de pianos, Facture d'orgues, Arts du tapis, Gravure...

30/05/91

- Opportunité de création d'un BMA de l'armurerie. Avis favorable.
- Différents projets de BMA en cours.
- Adoption du projet de création d'une option Communication graphique au Bac pro Artisanat et Métiers d'art.
- Adoption du projet de création d'une option Photographie au Bac pro Artisanat et métiers d'art .

27/03/92

- Adoption du projet de BMA Art de la reliure et de la dorure.
- Adoption du projet de BMA Facture instrumentale, option Orgue et option Piano.
- Adoption du projet de création Armurerie.

26/01/93

- Projet de création d'un BMA Arts et techniques du tapis et de la tapisserie de lisse avec six options : basse lisse, haute lisse, savonnerie, restauration de tapis, restauration de tapisserie, atelier expérimental. Problème : la restauration peut-elle être de niveau IV ? Accord de principe, mais le dossier doit être repris.
- Adoption du projet de BMA Volumes : staff et matériaux associés.
- Adoption du projet de BMA de la Gravure.

30/03/94

- Adoption du projet de BMA de la Broderie à trois options – Broderie à la main, Broderie à la machine guidée main, Broderie sur machine automatisée – et suppression du BP de Brodeuse à quatre options.
- Adoption du projet de BMA de la Céramique.

22/03/95

- Adoption du projet de BMA des Arts et techniques du verre à cinq dominantes : verrier à la main, verrier au chalumeau, vitrailliste, tailleur graveur, décorateur sur verre. Le BT Dessinateur en arts appliqués, spécialité verrerie-cristallerie est maintenu.

27/03/96

- Examen de projet de création d'un DMA de l'Horlogerie. Critique d'un représentant des employeurs sur le thème de la dévaluation des diplômes avec une mention particulière au Bac pro.
- Approbation de la transformation du BT Machiniste constructeur de spectacle en option Machiniste constructeur du brevet des métiers du spectacle et de l'ajustement de l'option Techniques de l'habillement. L'appellation « brevet des métiers » devrait être revue.

18/03/97

- Mise en unité des BTS et du Bac pro.

20/03/98

- Possibilité d'introduire des mentions au BMA.

17/05/99

- Adoption du projet de création du BMA Graphisme et décor à deux options, Graphiste en lettres et décor et Décorateur de surfaces et de volumes.
- Aligement sur le Bac pro des programmes d'enseignement de BMA.

29/11/99

- Approbation de l'actualisation du BMA des Joyaux en un BMA Art du bijou et du joyau.

28/11/01

- Examen de l'opportunité de la création d'un BMA à quatre options – Accordéon, Guitare, Instruments à vent et Piano – faisant suite au CAP Assistant technique en instruments de musique et entraînant l'abrogation du BMA de Fabrication instrumentale, option Pianos et option Orgues.

18/03/04

- Opportunité de création d'une mention complémentaire de Dessin dentellier et mise en carte d'un BMA Arts de la dentelle.

- Examen de l'opportunité de la création d'un BMA de Présentateur visuel. Commercial ou arts appliqués ? A traiter dans le cadre de la CPC Techniques de commercialisation.

05/05/06

- Projet de création d'une option Présentateur visuel au Bac pro Artisanat et métiers d'art.

- Projet de réorganisation des CPC : en ce qui concerne Arts appliqués, les diplômes du secteur de la communication seraient rattachés à la CPC Techniques audiovisuelles et de communication, ceux des arts du bois à la CPC Bois et dérivés, l'option Vêtement et accessoire de mode du Bac pro à la nouvelle CPC Textile et habillement. En revanche, compte tenu de la disparition de la CPC Industrie extractive et matériaux de construction, les spécialités Tailleur de pierre, Graveur sur pierre et Arts de la pierre seraient prises en charge par la CPC Arts appliqués.

01/12/06

- Projet de création d'un BMA de la dentelle à deux options, Aiguille et Fuseaux. BMA plutôt que Bac pro du fait de la part plus importante de la pratique professionnelle.

- Examen du projet de création d'une option Marchandisage visuel au Bac pro Artisanat et métiers d'art. Débat pour savoir s'il relève de la CPC Arts appliqués ou Techniques de commercialisation. Projet adopté.

- Examen des projets de rénovation du CAP Horlogerie et de l'option Horlogerie du Bac pro Artisanat et métiers d'art. Le projet de CAP est adopté, l'option de Bac pro sera transformée en BMA.

- Débat sur le rattachement des diplômes des Arts du bois à la CPC Bois et dérivés.

## ANNEXE B - GÉNÉALOGIES

### Evolution des diplômes des Arts appliqués- Niveau IV

#### Spectacles

Années

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

BT Brevet Artistique des techniques du cirque (1989-...)

BT Habilleur réalisateur de spectacles (1979-1993)

BT Machiniste constructeur de spectacle (1979-1987)

BT Métiers du spectacle Op. Techniques de l'habillage (1991-1997)

BT Technicien des métiers du spectacle Op. Machiniste constructeur (diplôme) (1997-...)

BT Technicien des métiers du spectacle Op. Techniques de l'habillage (1997-...)

Bac Techno Musique (1972-1977)

Bac Techno Technicien Musique Option Danse (1977-...)

Bac Techno Technicien Musique Option Instrument (1977-...)

Bac Techno : Baccalauréat Technologique  
 BT : Brevet de technicien  
 Diplômes spécifiques de niveau IV  
 Option relevant d'une autre généalogie

Source : Céreq (Base Reflet)

## Evolution des diplômes en arts appliqués- Niveau IV

### Communication

Années

65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

BEI Exécutants en arts appliqués (1952- 1966)	BT Dessinateur en arts appliqués Spécialité F : Arts graphiques (1966-1980)	BT Dessinateur maquettiste Op. A : Arts graphiques (1980-...)
--	--	--

*BT Dessinateur en arts appliqués Options : Céramique (1966-...); Tapisserie de lisse (1966-...); Volumes architecturaux (1966-...); Verrerie-cristallerie (1970-...); Dessin de construction d'ameublement et métal d'art (1966-2002)*

\* BT Dessinateur maquettiste Op. D : Cartographie (1980-1998)

*BT Dessinateur maquettiste Options :  
A : Cartographie (1980-1998) ; B : Dessin animé (1980-1998) ; C : Travaux scientifiques (1980-1998) ; E : Verrerie cristallerie (1980-1998)*

\* Diplôme géré par la CPC Bâtiment à partir de 1987

BMA Graphisme et  
décor Op. Graphiste en  
lettres et décor (1999-...)

BMA Graphisme et  
décor Op. Décorateur de  
surfaces et volumes  
(1999-...)

Bac Pro Artisanat et métiers d'art  
Op. Communication graphique (1991-...)

\*Bac Pro

Bac Pro : Baccalauréat professionnel  
Bac Techno : Baccalauréat technologique  
BMA : Brevet des métiers d'art  
BT : Brevet de technicien  
Options relevant d'une autre généalogie

Source : Céreq (Base Reflet)

\*Artisanat et métiers d'art Op. Métiers de l'enseigne et de la signalétique (2005-...)

*Bac Pro Artisanat et métiers d'art Options : Ebéniste (1990-...); Horlogerie (1990-2008); Tapissier d'ameublement (1990-...); vêtement et accessoire de mode (1990-...); Arts de la pierre (1991-...); Photographie (1991-2002); Verrerie scientifique et technique (2005-...); Marchandisage visuel (2007-...)*

## Evolution des diplômes en arts appliqués-Niveau IV

### Environnement

Années

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

\*Bac  
Pro

\* Bac Pro Artisanat et métiers d'art Op. : Marchandisage visuel (2007-...)

**Bac Pro Artisanat et métiers d'art Options :**  
*Communication graphique (1990-...); Ebéniste (1990-...);  
 Horlogerie (1990-2008) ; Tapissier d'ameublement  
 (1990-...); Vêtement et accessoire de mode (1990-...); Arts de la  
 pierre (1991-...); Photographie (1991-2002);  
 Métiers de l'enseigne et de la signalétique (2005-...); Verrerie  
 scientifique et technique (2005-...)*

BMA Volumes : Staff et matériaux  
 associés (1993-...)

(1952-...)

BEI Exécutants en  
 arts appliqués  
 (1952-1966)

BT Dessinateur en arts appliqués  
 Spécialité C : Volumes architecturaux  
 (1966-...)

*BT Dessinateur en arts appliqués Options : Céramique (1966-...); Tapisserie de lisse (1966-...); Verrerie-cristallerie (1970-...); Arts graphiques (1966-1980);  
 Dessin de construction d'ameublement et métal d'art (1966-2002)*

BEI : Brevet d'enseignement industriel  
 BMA : Brevet des métiers d'art  
 BT : Brevet de technicien  
 Options relevant d'une autre généalogie

Source : Céreq (Base Reflet)

## Evolution des diplômes en arts appliqués-Niveau IV

### Arts du bois

Années

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

BP Ameublement Op. A : Ebénisterie d'art (1966-1987)	BMA Ebéniste (1986-...)
BP Ameublement Op. C : Tapisserie décoration (1966-...)	
BP Ameublement Op. B : Ebénisterie industrielle (1966-1987)	

(1952...)

BEI Ebénisterie (1952-1966)	✕ BT Ameublement Op. A : Ebénisterie (1966-1991)	Bac techno (STI) Génie mécanique Op. D : Bois et matériaux associés (1991-...)
BEI Menuisier en sièges (1952-1966)	BT Ameublement Op. B : Menuiserie en sièges (1966-2004)	
BEI Tapissier (1952-1966)		
BEI Tapissière d'ameublement et décoration (1958-1966)	BT Ameublement Op. C : Tapisserie ((tapissier et tapissière ameublement" puis "tapisserie d'ameublement" ) (1966-2004)	

✕ Diplôme géré par la CPC Bois et dérivés jusqu'en 1993

(1952...)

BEI Exécutants en arts appliqués (1952-1966)	BT Dessinateur en arts appliqués Spécialité : Dessin de construction d'ameublement et métal d'art (1966-2002)
	BT Dessinateur en arts appliqués Options : Céramique (1966-...); Tapisserie de lisse (1966-...); Volumes architecturaux (1966-...); Verrerie-cristallerie (1970-...); Arts graphiques (1966-1980)

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

Bac Pro Artisanat et métiers d'art  
Op. Ebéniste (1990-...)

Bac Pro Artisanat et métiers d'art  
Op. Tapissier d'ameublement (1990-...)

\* Diplôme co-géré avec la CPC Bois et dérivés

Bac Pro Artisanat et métiers d'art Options :  
Communication graphique (1990-...); Horlogerie (1990-2008)  
Vêtement et accessoire de mode (1990-...); Arts de la pierre (1991-...);  
Photographie (1991-2002); Métiers de l'enseigne et de la signalétique  
(2005-...); Verreerie scientifique et technique (2005-...) Marchandisage  
visuel (2007-...)

Bac Pro : Baccalauréat professionnel  
Bac Techno : Baccalauréat technologique  
BEI : Brevet d'enseignement industriel  
BMA : Brevet des métiers d'art  
BP : Brevet professionnel  
BT : Brevet de technicien

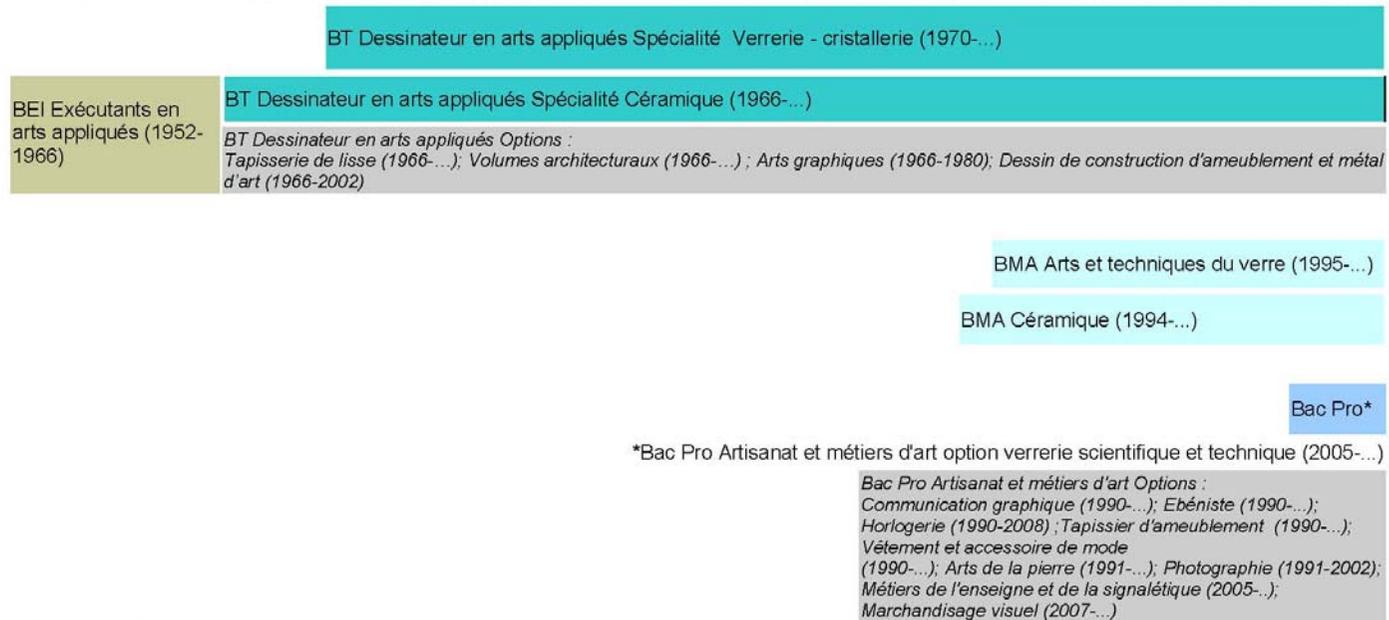
Source : Céreq (Base Reflet)

## Evolution des diplômes en arts appliqués-Niveau IV

### Arts du feu

Années

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07



Bac Pro : Baccalauréat professionnel  
BEI : Brevet d'enseignement industriel  
BMA : Brevet des métiers d'art  
BT : Brevet de technicien

Source : Céréq (Base Reflet)

## Evolution des diplômes en arts appliqués- Niveau IV

### Art textile et mode

Années

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

BMA\*

BMA\*\*

\*BMA Art de la dentelle Op. Aiguille (2007-...)  
\*\*BMA Art de la dentelle Op. Fuseaux (2007-...)

BMA Broderie  
(1994-...)

BMA Arts et techniques du tapis et de la  
tapisserie de lisse (1993-...)

Bac Pro Artisanat et métiers d'art  
Op. Vêtement et accessoire de mode (1990-...)

☞ *Diplôme géré par la CPC Habillement jusqu'en 1992*

*Bac Pro Artisanat et métiers d'art Options :*  
*Communication graphique (1990-...); Ebéniste (1990-...);*  
*Horlogerie (1990-2008); Tapissier d'ameublement (1990-...);*  
*Arts de la pierre (1991-...); Photographie (1991-2002);*  
*Métiers de l'enseigne et de la signalétique (2005-...);*  
*Verrerie scientifique et technique (2005-...);*  
*Marchandisage visuel (2007-...)*

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

BP Brodeuse Op. Broderie d'art (1965-1994)
BP Brodeuse Op. Broderie blanche (1965-1994)
BP Brodeuse Op. Broderie machine (1965-1994)
BP Brodeuse Op. Broderie d'or (1965-1994)

BEI Exécutants en arts appliqués (1952-1966)	BT Dessinateur en arts appliqués Spécialité D : Tapisserie de lice (1966-...)
	<i>BT Dessinateur en arts appliqués Options : Céramique ; Volumes architecturaux ; Dessin de construction d'ameublement (1966-...); Verrerie-cristallerie (1970-...); Arts graphiques (1966-1980); Dessin de construction d'ameublement et métal d'art (1966-2002)</i>

Bac Pro : Baccalauréat professionnel  
BEI : Brevet d'enseignement industriel  
BT : Brevet de technicien  
BMA : Brevet des métiers d'art  
Source : Céreq (Base Reflet)

## Evolution des diplômes en arts appliqués- Niveau IV

### "Arts du métal et métiers connexes"

Années

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

MC Sertissage en  
joaillerie (2002-...)

Bac Pro Artisanat et métiers d'art  
Op. Horlogerie (1990-2008)

*Bac Pro Artisanat et métiers d'art Options :*  
*Communication graphique (1990-...); Ebéniste (1990-...);*  
*Horlogerie (1990-2008) ; Tapissier d'ameublement (1990-...);*  
*Vêtement et accessoire de mode (1990-...); Arts de la pierre (1991-*  
*...); Photographie (1991-2002); Métiers de l'enseigne et de la*  
*signalétique*  
*(2005-...); Verrerie scientifique et technique (2005-...);*  
*Marchandisage visuel (2007-...)*

\*BMA

\*BMA Horlogerie (2008-...)

BMA Armurerie (1992-...)

BMA Joyaux (1988-2000)

BMA Art du bijou et du joyau  
(2000-...)

BP Gemmologue (1983-...)

Bac Pro : Baccalauréat technologique

BMA : Brevet des métiers d'art

BP : Brevet professionnel

MC : Mention complémentaire

Options relevant d'une autre généalogie

Source : Céreq (Base Reflet)

## Evolution des diplômes en Arts appliqués- Niveau IV

### Gravure

Années

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

BMA Gravure (1993-...)

BP Graveur  
ornemaniste sur  
pierre (1978-1985)

\* Co-géré avec la CPC Industries extractives et matériaux de construction

BMA : Brevet des métiers d'arts  
BP : Brevet professionnel

Source, Céreq, base Reffet

## Evolution des diplômes en arts appliqués- NIVEAU IV

### Arts de la reliure

#### Années

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

MC\*

\*MC Entretien des collections du patrimoine (2008-...)

BMA Arts de la reliure et de la dorure (1992-...)

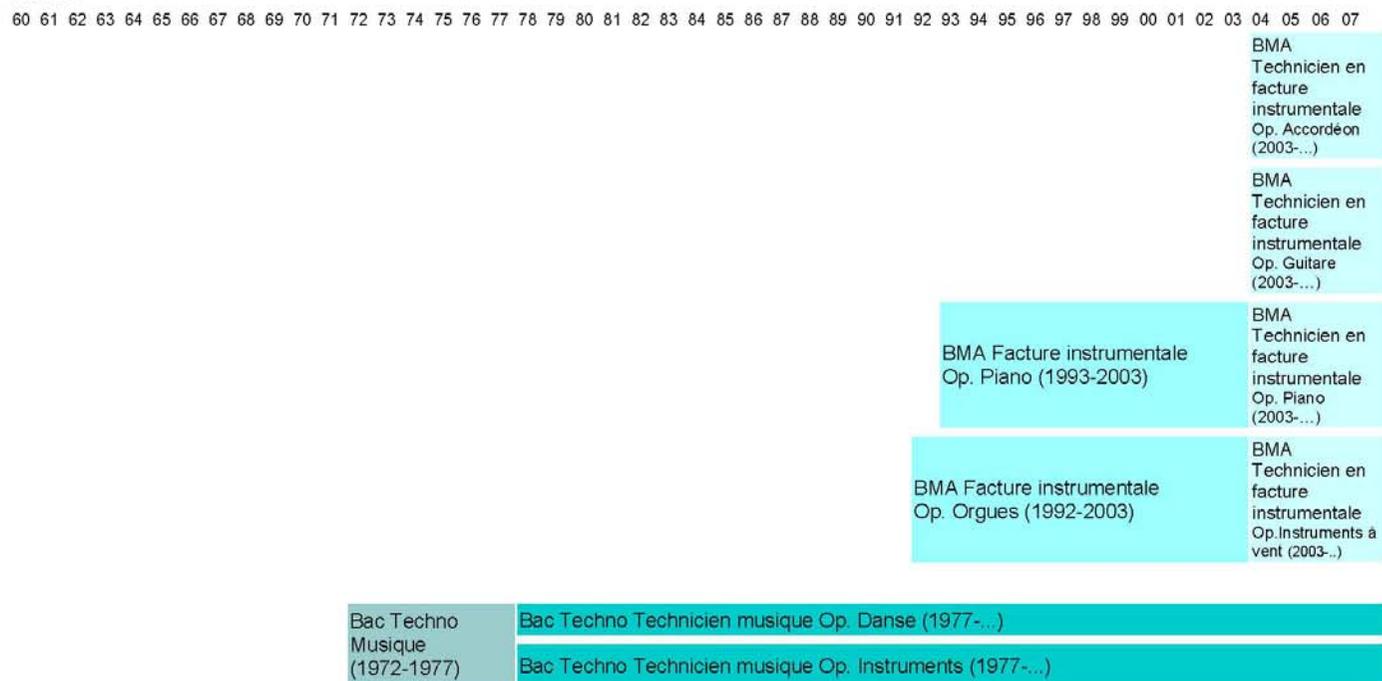
BMA : Brevet des métiers d'art  
MC : Mention complémentaire

Source : Céreq (Base Reflet)

## Evolution des diplômes en arts appliqués-Niveau IV

### Musique

Années



60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

BT Facture instrumentale Op. Assistant luthier (1972-2000)

BT Facture instrumentale Op. Archetier (1972-2000)

(1957...)

BT Métiers et  
commerces de la  
musique (1957-  
1966)

BT Métiers de la musique (1966 -...)

Bac Techno : Baccalauréat technologique  
BMA: Brevet des métiers d'art  
BT : Brevet de technicien

Source : Céreq (Base Reflet)

## Evolution des diplômes en arts appliqués- Niveau IV

### Création - conception - produit

Années

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

Bac techno Arts appliqués (F12)  
(1981-1997)

Bac techno Arts appliqués  
(STI) (1997...)

(1952...)

BEI Exécutants en  
arts appliqués  
(1952-1966)

BT Dessinateur en arts appliqués  
Spécialité : Dessin de construction d'ameublement et métal d'art  
(1966-2002)

*BT Dessinateur en arts appliqués Options :*  
*Céramique (1966-...); Tapisserie de lisse (1966-...); Volumes architecturaux (1966-...);*  
*Op. Verrerie-cristallerie (1970-...); Arts graphiques (1966-1980)*

Bac Techno : Baccalauréat technologique  
BEI : Brevet d'enseignement industriel  
BT : Brevet de technicien

*Diplôme relevant d'une autre généalogie*

*Source : Céreq (Base Reflet)*

## Evolution des diplômes des Arts appliqués- Niveau V

### Spectacles

Années

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

CAP Accessoiriste réalisateur (1993-...)

CAP Monteur en chapiteaux (1979-...)

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle

Source : Céreq (Base Reflet)

### Création - conception - produit

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

\*

\*MC Décors textiles permanents et éphémères (2008-...)

MC Mention complémentaire

Source : Céreq (Base Reflet)

## Evolution des diplômes en arts appliqués- Niveau V

### Communication

Années

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

CAP Dessinateur d'exécution en publicité  
(1968-1996)

CAP Dessinateur d'exécution en  
communication graphique (1996-...)

\* CAP Peintre en lettres  
(1974-1991)

CAP Agent d'exécution graphiste  
décorateur  
(1991-2004)

\* CAP  
Signalétique,  
enseigne et  
décor (2004-  
...)

\* Diplôme géré par la CPC Bâtiment travaux publics jusqu'en 1981, co géré en 1982

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle

Source : Céreq (Base Reflet)

## Evolution des diplômes en arts appliqués-Niveau V

### Environnement

#### Années

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

✖ CAP Staffeur ornemaniste  
(1976-1993)

CAP Staffeur ornemaniste  
(1993-...)

▪ Diplôme co-géré avec la CPC Bâtiment jusqu'en 1988

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle  
Source : Céreq (Base Reflet)

## Evolution des diplômes en arts appliqués- Niveau V

### Arts du bois

Années

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

(1955...)

✘ CAP Ebéniste (1955-2000)	CAP Ebéniste (2000-...)
-------------------------------	----------------------------

✘ *Diplôme géré par la CPC Bois et dérivés jusqu'en 1997*  
(1955...)

CAP Menuisier en sièges (1955-...)
---------------------------------------

(1954...)

✘ CAP Chaiserie (CAP départemental) (1954-1990)	✘ CAP Cannage paillage en ameublement (1990-...)
--	---

✘ *Diplômes gérés par la CPC Bois et dérivés jusqu'en 1997*

CAP Sculpteur sur bois (1976-1983)	CAP Arts du bois Op. A : Sculpteur ornemaniste (1983-...)
	CAP Arts du bois Op. B : Tourneur (1983-...)
	CAP Arts du bois Op. C : Marqueteur (1983-...)

CAP Encadreur (1976-...)
--------------------------

CAP Vannerie (2001-...)
----------------------------

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

(1956...)

CAP Tapissier décorateur (1956-1976)	CAP Tapissier d'ameublement Op. Garniture et décor (1976-1990)	CAP Tapisserie d'ameublement garniture-décor (1990-2004)	CAP*
---	---	---	------

\* CAP Tapissier-tapissière d'ameublement en siège (2004-...)

CAP Tapissière d'ameublement et décoration (1956-1976)	CAP Tapissier d'ameublement Op. Couture et décor (1976-1990)	CAP Tapisserie d'ameublement couture-décor (1990-2004)	CAP*
--	---	---	------

\* CAP Tapissier-tapissière d'ameublement en décor (2004-...)

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle

Source : Céreq (Base Reflet)

## Evolution des diplômes en arts appliqués-Niveau V

### Arts du feu

Années

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

	<p>CAP Façonner en céramique Op. A : Façonnage (1972-78)</p> <p>CAP Façonner en céramique Op. B : Tournage (1972-1978)</p>	<p>CAP Tourneur en poterie (1978-1993)</p>	<p>CAP Tournage en céramique (1993-...)</p>
<p>CAP Peintre fileur décorateur sur faïence (1955-1967)</p>	<p>CAP Peintre fileur décorateur industriel en céramique Op. A : Décor sur pièces émaillées cuites (1967-1978)</p>	<p>CAP Décorateur céramiste [industriel jusqu'en 1980] (1978-1993)</p>	<p>CAP Décoration en céramique (1993-...)</p>
<p>CAP Peintre fileur décorateur sur porcelaine (1955-1967)</p>	<p>CAP Peintre fileur décorateur industriel en céramique Op. B : Décor sur biscuit (1967-1978)</p>		
		<p>☒ CAP Enseigne lumineuse et signalétique (1987-2000)</p>	<p>☒ ☒ CAP Métiers de l'enseigne et de la signalétique (2000-...)</p>
<p><sup>☒</sup> Diplôme géré par CPC Métallurgie à partir de 1997-<sup>☒ ☒</sup> Diplôme géré par la CPC Bâtiment</p>			
	<p>☒ CAP Souffleur de verre au chalumeau Op. A: Verrerie scientifique (1965-1988)</p> <p>☒ CAP Souffleur de verre au chalumeau Op. B: Thermométrie (1965-1988)</p>	<p>☒ CAP Souffleur de verre au chalumeau (1988-1994)</p>	<p>CAP Arts et techniques du verre Op. Verrier au chalumeau (1994-...)</p>
	<p>☒ CAP Souffleur de verre au chalumeau Op. C: Enseignes lumineuses (1970-1988)</p>		

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

(1951...)

<p>*** CAP Verrier à la main (1951-1987)</p>	<p>*** CAP Verrier à la main (1987-1994)</p>	<p>CAP Arts et techniques du verre Op. Verrier à la main (1994-...)</p>
<p>CAP Façonnier sur glace (1955-1983)</p>	<p>CAP Arts du verre Op. A : Façonnier sur glace (1983-1988)</p>	<p>MC Façonnage (1988-1996)</p>
<p>CAP Tailleur sur cristaux (1962-1983)</p>	<p>CAP Arts du verre Op. B : Tailleur sur cristaux (1983-1994)</p>	<p>CAP Arts et technique du verre Op. Tailleur -graveur (1994-...)</p>
<p>CAP Vitrailliste Op. Coupeur sertisseur poseur cuiseur mastiqueur et emballeur en vitraux (1965-1983)</p>	<p>CAP Arts du verre Op. C : Vitrailliste (1983-1994)</p>	<p>CAP Arts et techniques du verre Op. Vitrailliste (1994-...)</p>
<p>CAP Vitrailliste Op. Peinture de trait sur vitraux (1965-1983)</p>		
<p>*** Diplômes gérés par la CPC Céramique et verrerie jusqu'en 1992 *** Diplôme géré ou co-géré avec la CPC Métallurgie jusqu'en 1993</p>		<p>CAP Arts et techniques du verre Op. Décorateur sur verre (1994-...)</p>

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle  
MC : Mention complémentaire

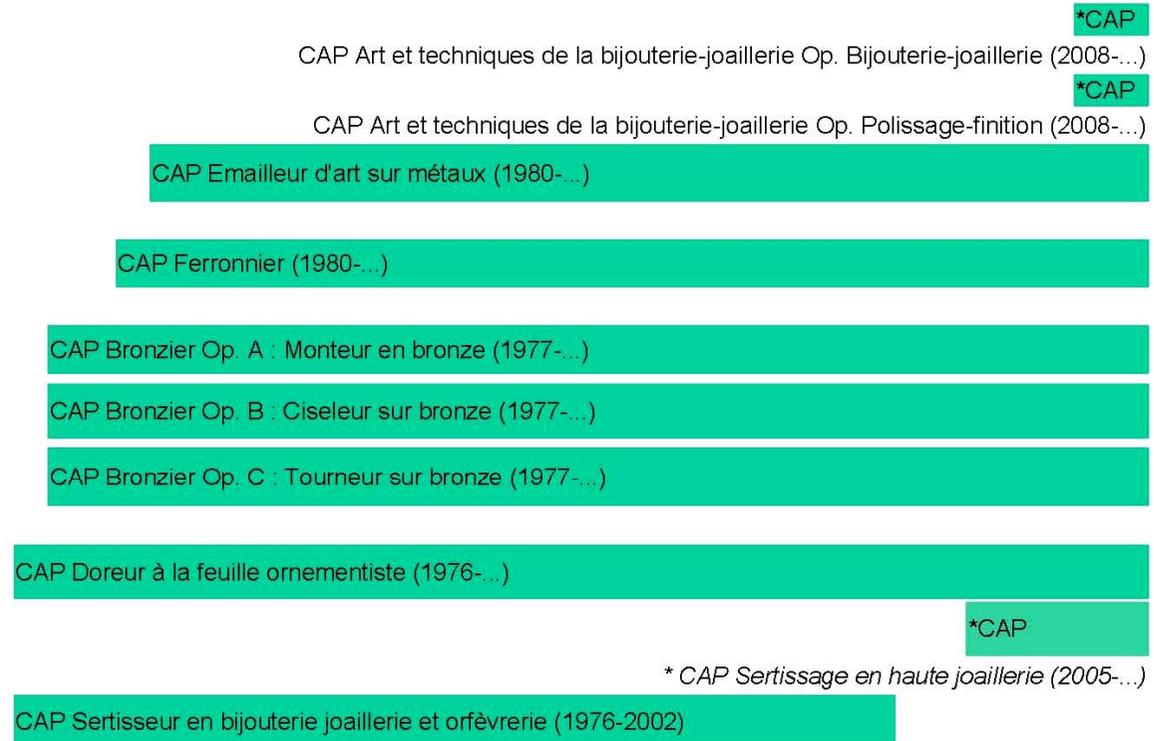
Source : Céreq (Base Reflet)

## Evolution des diplômes des Arts appliqués-NIVEAU V

### Arts du métal et métiers connexes

Années

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07



CAP Lapidaire Op. A : Diamant (1974-...)

CAP Lapidaire Op. B : Pierres de couleur (1974-...)

(1951...)

CAP Mouleur noyateur Op. A : Acier moule (1951-1982)	CAP Métiers de la fonderie Op. A: Moulage sur modèles (1982-1988)	CAP Fabric. alliages moules sur modèles (88-91)	CAP Alliages moules sur modèles (1991-2007)
CAP Mouleur noyateur Op. D: Alliages légers (1951-1982)	CAP Métiers de la fonderie Op. B: Moulage en coquilles (1982-1988)	CAP Fabric. alliages moules-moules métal. (88-91)	CAP Alliages moules en moules permanents (1991-2007)

CAP Mouleur noyateur Op. C : Cuivre et bronze (1951-..)

CAP Orfèvre Op. D : Planeur en orfèvrerie (1980-...)

CAP Orfèvre Op. A : Monteur en orfèvrerie (1973-...)

CAP Orfèvre Op. B : Tourneur repousseur en orfèvrerie (1973-...)

CAP Orfèvre Op. C : Polisseur aviveur en orfèvrerie (1973-...)

(1951...)

▣CAP Horloger réparateur Op. Montre (1951-1979)	▣CAP Horloger réparateur (1979-1989)	CAP Horlogerie (1989-2000)	CAP Horlogerie (2000-2007)	*CAP Horlogerie (2007-...)
---	--------------------------------------	----------------------------	----------------------------	----------------------------

▣Diplôme géré par CPC Métallurgie jusqu'en 1987

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

CAP Joailler (1974-1988)

CAP Métaux précieux Op. Joaillerie (1988-2002)

MC Joaillerie (2002-...)

CAP Bijoutier Op. A : Métaux précieux (1972-1988)

CAP Métaux précieux Op. Bijouterie (1988-2000)

CAP Art du bijou et du joyau (2000-...)

CAP Bijoutier Op. B : Fantaisie (1972-2000)

CAP Bijoutier Op. C : Polissage (1972-...)

MC Gemmologie (1980-2003)

(1954...)

MC Mouleur plaquiste (1954-2007)

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle  
MC : Mention complémentaire  
Options relevant d'une autre généalogie

Source : Céreq (Base Reflet)

## Evolution des diplômes en arts appliqués- Niveau V Art textile et mode

Années

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

CAP Rentrayer  
Op. A : Tapis (1975-...)  
CAP Rentrayer  
Op. B : Tapisserie (1975-...)

✘ CAP Metteur en cartes piqueur de cartons - broderies mécaniques (1955-1991)  
CAP Metteur en cartes esquisseur en broderies mécaniques (1949-1955)

✘ CAP Brodeuse  
Op. A : Broderie blanche (pouce et tambour) (1962-1991)

✘ CAP Brodeuse  
Op. B : Broderie d'art (au métier) (1962-1991)

✘ CAP Brodeuse  
Op. C : Broderie machine (1962-1991)

✘ CAP Brodeuse  
Op. D : Passementerie (1966-1991)

CAP Arts de la broderie  
(1991-...)

✘ *Diplômes gérés par la CPC Textile et industries annexes*

CAP Dentelle aux fuseaux  
(1978-1989)

CAP Arts de la dentelle  
(1989-2004)

CAP Arts de la dentelle  
Op. aiguille  
(2004-...)  
CAP Arts de la dentelle  
Op. Fuseaux  
(2004-...)

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

(1956...)

CAP Tapissier décorateur (1956-1976)	CAP Tapissier d'ameublement Op. Garniture-décor (1976-1990)	CAP Tapissier d'ameublement Op. Garniture et décor (1990-2004)	<i>voir 13ème CPC- "Bois et dérivés"</i>
CAP Tapissier d'ameublement et décoration (1956-1976)	CAP Tapissier d'ameublement Op. Couture-décor (1976-1990)	CAP Tapissier d'ameublement Op. Couture et décor (1976-1990)	<i>voir 13ème CPC- "Bois et dérivés"</i>
		CAP Arts du tapis et de la tapisserie de lisse (1991-...)	

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle

Source : Céreq (Base Reflet)

## Evolution des diplômes en arts appliqués- NIVEAU V

### Arts de la reliure

#### NIVEAU V

Années

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

(1954...)



\*\*\*Diplômes gérés et/ou co-gérés avec le CFC Techniques audio-visuelles et de communication jusqu'en 1985

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle

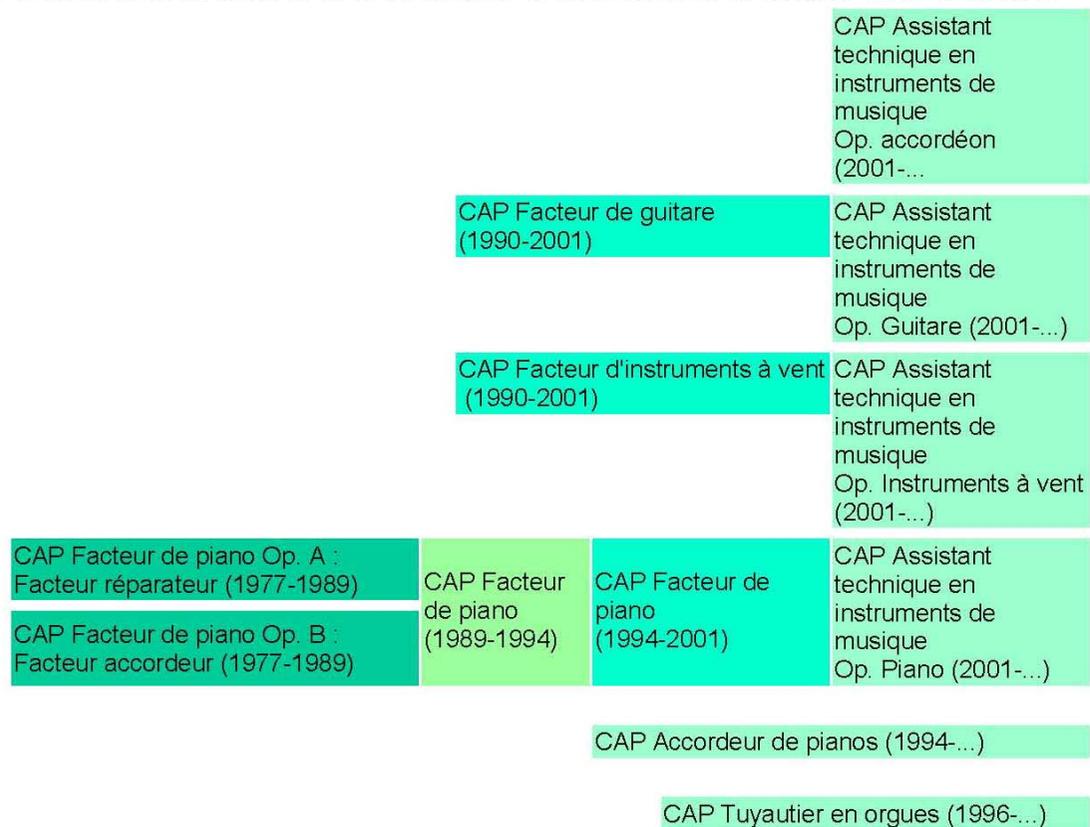
Source : Céreq (Base Reflet)

## Evolution des diplômes en arts appliqués- Niveau V

### Musique

Années

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07



60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

(1957...)

CAP Aide mécanicien - monteur en orgues (1957-1981)	CAP Facteur d'orgues Op. A : Organier (1981-1989)	CAP Facteur d'orgues (1989-1999)	CAP Facteur d'orgues (1999-...)
CAP Harmoniste - Facteur d'orgues (1957-1981)	CAP Facteur d'orgues Op. B : Tuyautier (1981-1989)		
CAP Tuyautier en orgues (1957-1981)			

(1959...)

CAP Ouvrier en blanc en lutherie (1er degré) (1959-1989)	CAP Lutherie (1989-...)
CAP Ouvrier en lutherie (1959-1989)	

(1959...)

CAP Ouvrier archetier (1959-...)
----------------------------------

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle  
Source : Céreq (Base Reflet)

## Evolution des diplômes en arts appliqués-Niveau V

### Création - conception - produit

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

\*

\*MC Décors textiles permanents et éphémères (2008-...)

MC : Mention complémentaire

Source : Céreq (Base Reflet)

## Evolution des diplômes en Arts appliqués- NIVEAU V

### Gravure

Années

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

CAP Pantogaveur (1977-1993)

CAP Graveur en taille douce  
Op.A: Ornementation (1976-1993)

CAP Métiers de la gravure  
Op.A: Gravure d'ornementation (1993-...)

CAP Graveur en taille douce  
Op.B: Impression (1976-1993)

CAP Métiers de la gravure  
Op.B: Gravure d'impression (1993-...)

CAP Graveur sur métaux  
Op.A: Acier en modèle (1976-1993)

CAP Métiers de la gravure  
Op.C: Gravure sur modèle (1993-...)

CAP Graveur sur métaux  
Op.B: Marquage (1976-1993)

CAP Métiers de la gravure  
Op.D: Marquage, poinçonnage (1993-...)

(1955...)

CAP Graveur lithographe (1955-1993)

✘ Diplôme géré par la CPC Techniques graphiques à partir de 1991

(1956...)

✘ CAP Graveur sur pierre (1956-...)

(1956...)

✘ MC Graveur sur pierre (1956-...)

✘ Diplômes co gérés avec la CPC industries extractives et matériaux de construction jusqu'en 1988

CAP Certificat d'aptitude professionnelle

MC Mention complémentaire

Source : Céreq (Base Reflet)





ISSN : 1776-3177  
Marseille, 2009.